Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quarante-cinquième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 8 septembre 2020, à 10 h 10

Président : M. Yury Ambrazevich..... (Bélarus)

GE.20-14681 (F) 190221 190221

Merci de recycler

Le Président (*parle en russe*) : Je déclare ouverte la 1545e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de poursuivre, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, qui a pris ses fonctions il y a peu en tant que Représentant de son gouvernement à la Conférence du désarmement. J'ai l'honneur de vous présenter S. E. M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Royaume de Belgique à la Conférence. Je saisis cette occasion, au nom de mon gouvernement et de la Conférence, pour vous assurer, Monsieur, de notre appui et de notre coopération indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Monsieur l'Ambassadeur, si vous souhaitez dire quelques mots à vos collègues, à la Conférence, vous avez la parole.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Monsieur le Président, je vous remercie pour ces mots d'accueil très aimables à mon égard.

Chers collègues, je me réjouis d'être ici à Genève et de pouvoir travailler avec vous au sein de cette enceinte. Je me réjouis de faire la connaissance de chacun d'entre vous dans les semaines qui viennent. Et bien sûr, je me réjouis de présider à partir de janvier les travaux de la Conférence du désarmement et également de mener une coopération avec les cinq autres présidences de l'année prochaine. J'ai entendu dire que ce format de six présidences avait été renforcé cette année, qu'il avait vraiment bien fonctionné et c'est évidemment un exemple que nous aurons à cœur de suivre. Et donc, à partir de l'automne, nous aurons des consultations bilatérales avec les délégations pour préparer cette présidence.

Monsieur le Président, je vous remercie encore et vous félicite pour votre présidence. Je voudrais vous dire que nous vous soutenons bien entendu pour les derniers jours et nous vous souhaitons plein succès dans vos efforts pour l'adoption du rapport final de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le soutien de la Belgique.

Le Président : Merci, Monsieur l'Ambassadeur.

(*L'orateur reprend en russe*)

Chers collègues, poursuivons à présent notre séance. Comme annoncé plus tôt, notre séance d'aujourd'hui portera sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La présidence bélarussienne a invité à notre séance d'aujourd'hui les intervenants suivants − des experts respectés et reconnus dans leur domaine ici à Genève et à l'échelle mondiale − à présenter des points de vue de spécialistes sur des aspects précis relevant de ces points de l'ordre du jour : Mme Renata Dwan, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), M. Serguei Batsanov, Directeur du Bureau de Genève des Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, et M. Jean-Marc Rickli, Directeur des risques globaux et de la résilience au Geneva Centre for Security Policy.

Nous allons commencer la séance par les exposés de ces intervenants. Nous aurons ensuite l'occasion de leur poser des questions et de formuler des observations. Je vous encourage à profiter de cette possibilité pour engager un dialogue avec ces experts de renom à la tribune. Après ces interactions directes avec nos intervenants, toutes les délégations qui le souhaitent auront l'occasion de faire des déclarations au nom de leur pays. Je propose que nous clôturions notre débat thématique par les éventuelles déclarations finales de nos experts invités, s'ils le souhaitent. Bien entendu, cette organisation ne limite en aucun cas le droit des délégations nationales de demander la parole conformément au Règlement intérieur de notre Conférence.

Entamons à présent notre débat thématique. Je donne la parole à notre première oratrice, Mme Renata Dwan, Directrice de l'UNIDIR. Mme Dwan, vous avez la parole.

Mme Dwan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Ambassadeur Ambrazevich. C'est un plaisir d'être ici et c'est toujours un plaisir de pouvoir s'exprimer devant la Conférence du désarmement en direct, donc merci de nous donner cette possibilité.

La question que vous avez inscrite à l'ordre du jour est un enjeu énorme, car, dans une certaine mesure, la technologie a toujours été au cœur de la conception des armes et de la réglementation des armements, mais la vitesse de développement et la portée des technologies émergentes semblent aujourd'hui qualitativement différentes. Cette évolution émane en grande partie du secteur privé, et non des instances et des acteurs étatiques. Elle survient à une époque où les nouvelles technologies sont accessibles plus rapidement à un nombre bien plus important d'États et, disons-le, d'acteurs non étatiques. Les technologies, peut-être de par leur portée ou leur vitesse de développement, présentent donc des défis sans précédent.

L'éventail de technologies qui nous préoccupe est par ailleurs étourdissant. Il s'agit des technologies de l'information, des technologies numériques, des technologies des sciences de la vie et des biotechnologies, des technologies spatiales et des technologies de pointe pour la fabrication de missiles, ainsi que des technologies électromagnétiques et des matériaux. Mes collègues en aborderont certaines aujourd'hui lors de leur intervention.

On a parfois tendance à se focaliser sur des technologies en particulier, à se laisser emporter par leur intérêt et leur complexité ; j'ai dès lors pensé qu'il pourrait être utile, pour vos débats, de se concentrer un instant sur certains traits et certaines caractéristiques des technologies émergentes et sur les incidences qu'elles peuvent avoir sur la manière dont nous appréhendons les armes et dont nous réglementons et gérons leurs applications − le cœur de vos travaux ici à la Conférence du désarmement.

J'aborderai trois points. Le premier est que, même si elles sont extrêmement diverses et différentes, les technologies émergentes ont en commun trois caractéristiques. J'expliquerai également que ces caractéristiques ont des répercussions sur la létalité et sur notre conception de ce qu'est une arme, et d'autant plus une arme de destruction massive, le point à l'ordre du jour de cette séance. Cette conception influence la manière dont nous réglementons les technologies nouvelles et émergentes et les outils que nous pouvons mettre en place. Et cela a des incidences sur la structure, l'ordre du jour et les méthodes de travail de la Conférence. Ce faisant, je m'appuierai sur les travaux menés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur un éventail de thèmes reflétant la multidisciplinarité de cette question : la cybersécurité, l'intelligence artificielle, les sciences de la vie, les armes nucléaires et la sécurité dans l'espace.

Je vais à présent rapidement passer en revue les traits et caractéristiques. Je ne mettrai en évidence que trois éléments aujourd'hui. Le premier est la dualité des technologies. Certaines des technologies que nous examinons n'ont pas un usage exclusivement militaire ; elles sont également utilisées pour divers usages civils. On peut bien entendu citer à titre d'exemple les satellites et le rôle qu'ils jouent dans la logistique militaire, mais également dans tous les aspects de la vie civile : la sécurité alimentaire, le bien-être animal, la gestion des interventions humanitaires et les activités de développement. L'intelligence artificielle est quant à elle utilisée dans d'innombrables domaines, depuis des usages domestiques jusqu'à l'aide à la décision pour les opérations militaires et les systèmes d'armes létaux autonomes, sur lesquels se penche le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

L'immunologie est utilisée dans les sciences de la vie − la découverte des interactions entre les agents pathogènes et leurs hôtes permet de réaliser des avancées révolutionnaires dans la manière dont nous traitons et soignons les personnes souffrant de maladies auto-immunes −, mais elle peut également être exploitée à des fins malveillantes et pour la conception d'armes biologiques. La complexité et l'étendue de cet enjeu sont véritablement exceptionnelles.

Je tiens également à évoquer la dualité qui brouille nos catégories d'armements. Une grande partie des technologies balistiques ou des systèmes de vecteurs de missiles sont à double capacité, ce qui signifie que des charges classiques aussi bien que des têtes nucléaires peuvent être transportées, ce qui souvent brouille la différence entre des catégories par le passé très distinctes, examinées dans des enceintes très différentes et lors de discussions très différentes. Aujourd'hui, il convient de garder à l'esprit tous ces armements ainsi que leur double usage et l'éventail et la multiplicité des acteurs, y compris des acteurs non étatiques, impliqués dans la mise au point et l'utilisation de ces technologies.

La deuxième caractéristique est l'intangibilité. La réglementation des armements met généralement l'accent sur les caractéristiques matérielles et les descriptions détaillées, les réglementations, les classifications et le contrôle des composants matériels, mais, comme nous le savons, les technologies plus récentes ne sont pas nécessairement tangibles. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, il est principalement question d'algorithmes, et de la manière dont ils sont réglementés et dont on s'assure qu'ils sont utilisés de manière prévisible et légale. Il peut également s'avérer complexe de caractériser les forces électromagnétiques, les cybertechnologies et les technologies numériques. Ces armes peuvent difficilement être examinées, catégorisées et réglementées de la manière habituelle.

La troisième caractéristique propre à certaines nouvelles technologies sur laquelle je souhaiterais mettre l'accent est ce que j'appelle l'interconnexion ou l'interdisciplinarité. Pour une grande partie des technologies nouvelles et émergentes, le souci n'est pas le risque qu'elles représentent en tant que telles ; c'est leur interaction avec de nombreuses autres technologies et de nombreux autres domaines qui accroît certains des risques de destruction. C'est particulièrement le cas lorsque l'emploi de cybertechnologies et de technologies balistiques en tant que telles ou de technologies ou d'armes classiques s'entremêle avec les domaines nucléaires. Les armes classiques peuvent aujourd'hui effectuer des actions autrefois réservées aux armes nucléaires, en prenant pour cibles des systèmes de commandement, de contrôle et de communications nucléaires. Ce type d'action peut provoquer une réponse nucléaire. La doctrine nucléaire des États-Unis de 2018 et la doctrine nucléaire de la Fédération de Russie de 2020 tiennent compte de cette possibilité et y sont adaptées.

De même, les missiles intercepteurs ou les armes à énergie dirigée pourraient prendre pour cibles des capacités spatiales ou balistiques, ce qui vient encore une fois brouiller les distinctions entre les capacités, les doctrines et les pratiques spatiales et terrestres. L'interconnexion peut quant à elle jouer un rôle dans l'escalade et, d'une certaine façon, avoir une incidence sur les risques d'escalade. L'interconnexion risque d'accroître l'ampleur des ravages causés, par exemple, par une cyberattaque ou une attaque au laser dans une société dépendant du numérique. Ces caractéristiques ont également une incidence sur ce que nous considérons comme des armes de destruction massive, et ce sera mon deuxième point.

La résolution dont vous êtes saisis aujourd'hui et qui est inscrite à l'ordre du jour porte sur les répercussions qu'ont les technologies nouvelles et émergentes sur la conception et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, et en effet, l'emploi de la force s'accompagne généralement de destructions matérielles, de blessures et de morts, et il est généralement examiné dans ce contexte.

Les capacités technologiques de pointe peuvent accroître considérablement la précision, la puissance et la létalité des armes et augmenter le risque de dévastation et de destruction massives, comme vous en avez discuté. C'est particulièrement le cas pour les nouvelles technologies qui influent sur les calculs stratégiques, particulièrement dans le domaine du nucléaire, et qui augmentent le risque d'explosion d'une arme nucléaire, comme le montrent les vastes travaux de recherche effectués par l'UNIDIR.

Mais la pandémie de COVID-19 nous a également poussés à réfléchir au risque de propagation de maladies infectieuses dans notre monde interconnecté. Les nouvelles biotechnologies en matière d'édition génomique permettent aujourd'hui de modifier les génomes de pathogènes. Des travaux ont été menés en vue de créer des souches hautement pathogènes de la grippe aviaire, dont la propagation délibérée ou accidentelle pourrait s'avérer dévastatrice et donc être considérée comme un événement de destruction massive. Mais je nous encourage également à réfléchir à un trait bien plus caractéristique des technologies nouvelles et émergentes, à savoir leur capacité de semer la destruction et la dévastation à un niveau inférieur par rapport aux forces tangibles. Une cyberattaque contre des systèmes bancaires, la propagation volontaire de pathogènes qui entraîne la fermeture des transports publics ou pollue les réseaux de distribution d'eau, ou encore l'utilisation de technologies électromagnétiques pour perturber les systèmes de paiement des transports en commun. On observe de très nombreuses utilisations potentielles de ces technologies, dont l'objectif est davantage de semer le désordre que de tuer ou mutiler. En outre, de récentes découvertes dans le domaine des neurosciences − par exemple, les armes biologiques avec des effets neurologiques − laissent entrevoir la possibilité de mettre un adversaire hors

combat sans le tuer ou le mutiler, mais en modifiant son comportement ou ses capacités cognitives.

Il s'agit là d'armes qui fonctionnent sous le niveau de ce que l'on pourrait appeler la force létale et qui remettent en question nos définitions des armes de guerre et les cadres juridiques qui régissent les conflits. En outre, comme nous avons pu le constater dans la cybersphère, il peut souvent s'avérer difficile d'imputer la responsabilité de telles attaques et dès lors de demander des comptes à leurs auteurs.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous et comment pourrions-nous envisager de traiter ces menaces ? Premièrement, il convient de veiller à ce que, pour l'ensemble des technologies, des efforts bien plus concertés et résolus soient déployés pour analyser et comprendre les incidences positives et négatives de ces avancées. Des travaux sont menés et progressent rapidement dans certains de ces domaines − en particulier des examens de l'état de la science et des technologies dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et, bien sûr, les travaux que vous êtes nombreux à entreprendre dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux − mais ces travaux portent tous sur des types de technologies bien précis, et un débat plus large et plus approfondi pourrait s'avérer nécessaire.

Deuxièmement, il nous faut peut-être engager un dialogue sur les implications plus vastes des évolutions technologiques en matière de transparence, de prévisibilité et de stabilité, et en particulier sur l'incidence qu'ont les différentes technologies sur les systèmes d'armes de destruction massive existants et les politiques y afférentes. Il convient d'aborder dans ce dialogue la diminution de l'écart entre, d'une part, les armes de destruction massive, et particulièrement les armes nucléaires, et, d'autre part, les armes classiques, et de se demander s'il est tenable à long terme de continuer d'examiner ces questions de manière cloisonnée. Il faut mener un dialogue entre militaires et un dialogue entre experts techniques, ainsi qu'un dialogue sur la maîtrise des armements. Bien que, dans le contexte de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'importance des nouvelles technologies ait été reconnue, aucune discussion stratégique s'inscrivant dans la durée n'est pour l'instant menée à propos de leurs répercussions sur les systèmes nucléaires existants et les politiques en la matière.

La troisième piste consiste à réexaminer certains de nos outils de maîtrise des armements et à réfléchir à la manière dont nous pourrions envisager l'endiguement de la prolifération de certaines technologies. Des discussions sont en cours, en particulier en ce qui concerne les technologies balistiques, et notamment les technologies de missiles hypersoniques, pour déterminer si de telles mesures pourraient être prises par des États concevant ces technologies, des États qui ne sont pas tous dotés d'armes nucléaires, pour en endiguer et limiter la prolifération. Les lacunes des régimes relatifs aux technologies balistiques sont âprement débattues au niveau international. Une autre question soulevée par les technologies émergentes est celle de savoir si nous devons axer les contrôles nationaux à l'exportation sur des applications précises plutôt que sur la technologie de base en tant que telle. Cela vaut particulièrement pour les cybertechnologies, les technologies numériques et les technologies de l'intelligence artificielle.

La quatrième mesure que nous imposent ces nouvelles technologies est de continuer à étudier les implications juridiques des technologies émergentes. C'est bien entendu ce thème qui domine les débats concernant les systèmes d'armes létaux autonomes − la nécessité de continuer de mettre l'accent sur les examens juridiques, afin de garantir la non-transférabilité du principe de responsabilité et le respect des principes de proportionnalité, de distinction et de nécessité. Mais il s'agit là d'exercices nationaux, et il est bien sûr possible de procéder à des échanges de vues et de mener un débat international plus vaste susceptible de nous aider à élargir notre conception des systèmes d'armes et à actualiser nos définitions et nos pratiques d'essai.

Mon cinquième et dernier point est que les nouvelles technologies exigent de mettre bien davantage l'accent sur les comportements et la retenue dans l'utilisation des technologies. Nous assistons déjà à cette évolution dans les débats menés par les États membres dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications, qui examinent la question du comportement responsable des États dans

le cyberespace. Cette approche est également proposée dans le domaine de la sécurité spatiale et elle s'appuie sur de longues traditions en matière de transparence et sur des mesures de confiance pour limiter l'ambiguïté et la gesticulation. Mais les nouvelles technologies exigent de nous que nous ne nous limitions pas à des dialogues et à des dispositions entre États, et que nous engagions un éventail plus large d'acteurs à réfléchir à la notion de développement stable et sans danger et à l'utilisation qui est faite des nouvelles technologies. Cette démarche pourrait se traduire par des codes de conduite et des examens éthiques pour les scientifiques aux niveaux national et international − une approche déjà adoptée et considérablement développée dans le domaine des sciences de la vie −, l'élaboration de normes et de pratiques sectorielles en matière de développement responsable, en particulier pour les technologies incorporelles telles que l'intelligence artificielle, ce qui nécessite une coopération avec le secteur privé, et, troisièmement, un engagement résolument plus fort en faveur de l'éducation et du renforcement des capacités, notamment la prise en compte de considérations éthiques dans les activités et disciplines scientifiques, technologiques et du domaine de l'ingénierie.

Aucune de ces pistes n'est nouvelle dans le domaine de la maîtrise des armements et aucun de ces outils, pour ainsi dire, n'est inconnu aux nombreuses instances intergouvernementales. La maîtrise des armements et le désarmement font depuis longtemps appel à des mesures de confiance, au dialogue, à des mesures volontaires, à des codes de conduite et à des principes, en plus des instruments, conventions et traités internationaux. Cette instance s'est néanmoins toujours concentrée sur certaines armes de destruction massive et certains outils et instruments de maîtrise des armements en particulier. Dans le contexte des technologies nouvelles et émergentes, il nous faut réfléchir à la manière dont nous pourrions mener des discussions bien plus régulières et évolutives nous permettant d'examiner les implications des technologies interconnectées pour tout l'éventail des armes, de manière à pouvoir envisager un ensemble plus large d'instruments de maîtrise des armements en vue d'atteindre nos objectifs, pour tirer parti des avantages que présentent ces technologies et déjouer les risques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie, M^me^ Dwan, pour votre exposé. Chers collègues, invités et experts, avez-vous des questions à poser à M^me^ Dwan ? Je constate que personne n'a de questions pour l'instant. Permettez-moi dès lors de poursuivre les exposés et de donner la parole à M. Serguei Batsanov. Monsieur, vous avez la parole.

M. Batsanov (Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour l'invitation et pour la possibilité d'échanger avec celles et ceux qui ont été, il y a longtemps déjà, mes collègues. C'est toujours un plaisir d'avoir la chance d'être ici, après une interruption forcée, et plus encore dans le contexte de cette satanée pandémie de COVID-19. Après tout, la vie doit reprendre son cours.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

En fait, j'ai préparé mes notes en anglais, et c'est donc dans cette langue que je m'exprimerai.

Sans revenir trop loin dans le passé, je pense que nous devrions tout de même garder à l'esprit les principaux paramètres qui ont été proposés il y a plusieurs années. Non pas nécessairement pour les suivre à la lettre inconditionnellement, mais parce qu'ils peuvent nous aider, d'une certaine manière, à comprendre ce qui se passe autour de nous aujourd'hui.

Les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive sont le thème de cette séance. La première chose à en déduire est qu'une distinction était faite à l'origine entre les armes et les systèmes. Cet élément m'est venu à l'esprit lorsque Renata Dwan a évoqué des questions plus pointues et lorsqu'elle a expliqué qu'aujourd'hui en particulier, nous ne pouvions plus ignorer non seulement l'impact des têtes militaires, qui peut être différent, qui peut devoir faire l'objet d'interdictions, de limitations, etc., mais aussi les relations bien plus vastes avec d'autres facteurs et systèmes. Après tout, bien que les armes que nous connaissons soient, dans l'ensemble, restées les mêmes depuis 1948 − peu après l'invention de la bombe nucléaire, ou bombe atomique comme on l'appelait, lorsque les armes de destruction massive ont été définies −, aujourd'hui, les systèmes peuvent changer la nature

de l'impact de ces armes. Il s'agissait là de la première distinction. Bien entendu, ces armes étaient définies à l'époque comme des armes atomiques explosives, des armes radiologiques, des armes chimiques et des armes biologiques. Il ne s'agit pas d'une définition précise, mais c'est ce dont il s'agissait.

Sommes-nous censés réfléchir à quelque chose de différent ou les systèmes en question nous permettent-ils de faire face à quelque chose qui peut être de nature chimique ou biologique ? J'aborderai brièvement ce point plus tard.

En 1975, lorsque l'Union soviétique a proposé d'interdire les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, l'idée était celle d'une maîtrise préventive des armements. Cet autre élément demeure, à mon sens, important, même si, bien sûr, l'idée que l'on se faisait de la manière d'engager un processus de maîtrise préventive des armements était alors probablement différente de ce qu'elle est et devrait être aujourd'hui, étant donné que la situation a évolué à de nombreux égards. Les premières explications données à l'époque par mes compatriotes étaient que les futures armes de destruction massive dont nous devions nous préoccuper reposeraient probablement sur des principes physiques, chimiques et biologiques différents de ceux employés pour les armes de destructions massives existantes. Par la suite toutefois, l'Union soviétique a proposé d'accorder une attention particulière à quatre catégories de technologies, à savoir les armes radiologiques, les armes à faisceau de particules chargées, les armes infrasonores et les armes électromagnétiques, qui ont toutes, d'une manière ou d'une autre, une action sur les processus biologiques.

Que s'est-il passé depuis ? Deux exemples ou événements : le premier est la Convention sur la modification de l'environnement. Dans sa genèse et lors des négociations, elle n'était pas liée à cette initiative relative aux nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, mais le processus a abouti, d'une certaine manière, à une diplomatie de maîtrise préventive des armements face aux risques d'utilisation militaire et hostile de nouvelles technologies, car à l'époque, on s'accordait déjà à dire que les nouvelles technologies permettaient de transformer le temps et le climat en armes, de produire des phénomènes ou des catastrophes comme d'énormes tsunamis qui inonderaient si pas des pays entiers, du moins une bonne partie de leur littoral. L'utilisation militaire et hostile de telles technologies a donc été interdite par cette convention.

Sur une note plus personnelle, j'ajouterais que je suis quelque peu attristé que cette convention − et il est difficile de savoir à qui la faute, peut-être s'agit-il d'une responsabilité collective − s'apparente en quelque sorte à un traité dormant. Peut-être serait-il souhaitable de faire en sorte de la raviver, au moins sur le plan procédural, et puis nous verrions.

Le deuxième événement est, bien entendu, une initiative − qui avait été proposée précédemment par certains États, Malte en particulier, mais qui a néanmoins résulté d'une impulsion donnée par l'Union soviétique − visant à interdire les armes radiologiques, une initiative qui, concrètement, a découlé des discussions tenues entre les États-Unis et l'Union soviétique quant à la manière de traiter les nouvelles armes et les nouveaux systèmes. Comme vous le savez, la saga des armes radiologiques s'est poursuivie ici, à la Conférence du désarmement, pendant de très nombreuses années. Je pense, si mes souvenirs sont bons, avoir été le dernier président du Comité spécial en 1992, avant qu'il ne disparaisse tout simplement.

Aujourd'hui, la vie continue et les technologies évoluent. Je tiens à remercier M^me^ Dwan pour son excellent exposé, lors duquel elle a présenté différentes technologies et les conséquences de leur évolution. Il est évident que toutes les technologies ou armes exotiques ne sont pas comparables aux armes de destruction massive traditionnelles pour ce qui est de leur impact, mais il convient également de se demander − et merci, Madame Dwan, d'avoir implicitement soulevé cette question − ce qui définit les armes de destruction massive à l'heure actuelle. Se définissent-elles en fonction du nombre de villes détruites ? Les armes nucléaires sont bien entendu parfaites pour cela. Se définissent-elles plutôt en fonction du nombre de morts qu'elles causent ? Nous avons l'exemple de la COVID-19, ou du nouveau coronavirus, qui n'est pas une arme biologique, mais je pense que tout l'historique, les combats menés et les problèmes très épineux qui se posent peuvent s'avérer très pertinents pour ce qui est de la manière dont nous devrions faire face collectivement aux risques que présentent les nouvelles armes biologiques.

La létalité du nouveau coronavirus, si l'on regarde les statistiques, aussi imparfaites soient-elles, publiées par l'Organisation mondiale de la Santé et plusieurs autres institutions, n'est pas si effrayante que cela. Bien sûr, la létalité monte en flèche si votre système de santé et vos infrastructures médicales sont submergés par l'arrivée de nouveaux malades. Peut-être que pour produire des effets économiques très sévères, tels que ceux de la COVID-19, il n'est pas nécessaire d'avoir une létalité très élevée et effrayante.

Dès lors, qu'entend-on par destruction massive ? Personnellement, je trouve que le terme « destruction » n'est pas vraiment adapté. Par exemple, « armes de destruction massive » se traduit en russe par « armes d'impact de masse », un terme qui, à mon sens, est plus correct que « destruction », d'autant plus lorsque l'on parle d'armes chimiques et biologiques.

Pour ce qui est des différentes technologies, je voudrais en épingler deux qui peuvent revêtir une importance particulière. La première est l'immunologie. À cet égard, la question est bien sûr de savoir que faire face aux nouveaux agents, microbes, virus, produits chimiques, etc. Le fait est que pour cela, nous disposons au moins de certains mécanismes, même s'ils ne sont peut-être pas parfaits. Nous avons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et son Conseil scientifique consultatif, par exemple. Nous avons le mécanisme de la Convention sur les armes biologiques, qui examine régulièrement les répercussions des nouvelles technologies. À ce propos, il convient de renforcer la Convention sur les armes biologiques, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui, même s'il ne s'agit pas d'une arme, est source d'importants enseignements pour la Convention.

L'immunologie, car nous sommes entourés de toutes sortes de microbes. Des millions, voire des milliards, de microbes vivent à l'intérieur de nous. Ils sont tous régulés par notre système immunitaire. Si vous trouviez un moyen, sans microbes, virus, rickettsies, amibes, etc., de paralyser ou d'affaiblir les systèmes immunitaires, tous ces microbes amicaux ou soumis deviendraient automatiquement des armes biologiques qui commenceraient à faire des morts, mais cela ne voudrait pas dire qu'en tant qu'État ou acteur non étatique vous auriez conçu, produit, stocké et utilisé ces microbes ou ces agents − ce ne serait pas le cas. Donc la question est de savoir si cela relève de la Convention sur les armes biologiques.

Le deuxième point est la cybertechnologie car, lorsqu'elle est utilisée comme une arme, la cybertechnologie peut causer des destructions massives, une désorganisation massive et, à terme, des difficultés économiques massives susceptibles de conduire à des difficultés sociales, à des mutineries ou autres. La cybertechnologie et la cybercriminalité sont bien plus vastes que, disons, la cybertechnologie plus ou moins militarisée, car il est possible de pirater des banques, de voler de l'argent, d'extorquer des fonds ou de déclencher une hystérie collective. Il convient également de se demander s'il faudrait faire l'amalgame entre ces différents aspects ou s'il faudrait examiner, disons, les moyens de cyberguerre qui causent des dégâts considérables, de la destruction, l'élimination de l'armement de l'ennemi et l'anéantissement de son économie, etc.

Et puis nous avons bien sûr les systèmes. Je ne pense pas que je vais ajouter grand-chose à ce qu'a dit M^{me} Dwan, mais elle a mentionné de nouveaux types de missiles, dont les missiles hypersoniques, qui peuvent être équipés ou non d'ogives nucléaires, mais qui peuvent bel et bien provoquer une guerre nucléaire, même s'il s'agit de missiles classiques. Les systèmes, quant à eux, dotent des armes connues de nouvelles fonctions et génèrent de nouveaux risques. On entend beaucoup parler, notamment dans les cercles militaires, de l'importance de l'intelligence artificielle. Elle aide bien sûr à recueillir et à analyser des informations. Je ne parle pas d'applications, disons, plus particulières telles que les « robots tueurs » − d'ailleurs, dans les années à venir, la guerre ne consistera pas nécessairement à tuer, donc, selon moi, le terme « robot tueur » est quelque peu trompeur ; il pourrait y avoir d'autres robots hostiles, qui ne vont pas jusqu'à tuer. Et avec l'arrivée des missiles hypersoniques, vous devez absolument avoir recours à l'intelligence artificielle pour déterminer ce qui vous arrive ou va vous arriver. Et plus vous y avez recours, plus vous vous reposez sur l'intelligence artificielle pour décider non seulement de tuer ou non une personne en particulier, mais aussi de lancer ou non une guerre nucléaire.

Il me semble dès lors − et, au fond, mon propos, s'il n'est pas identique à celui de M^me^ Dwan, s'en approche − que nous devons tenter de réorganiser et d'aborder ce sujet sur deux fronts. Premièrement, il convient de retenir et d'examiner certaines technologies en particulier et de tenter de les définir, de déterminer si elles sont couvertes par des régimes existants et éventuellement de formuler des recommandations pour ces régimes. Mais ce qui est important − et c'est là, je pense, que réside inévitablement votre faiblesse, bien qu'il ne s'agisse pas d'une faiblesse déterminante −, c'est de passer en revue les différentes technologies à l'aune de régimes existants tels que la Convention sur les armes chimiques. Il convient de déterminer si ces technologies relèvent du domaine particulier de ces régimes. Je pense que vous devez adopter une approche plus globale. Certaines technologies devraient donc être traitées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, mais pour d'autres, vous pourriez ne pas parvenir à vous décider. Et deuxièmement, cette sélection des technologies devrait être plutôt large. Et puis, bien entendu, il faudrait examiner les situations ou risques plus particuliers dans le cadre d'une approche, disons, plus ciblée et pragmatique.

Reste alors à savoir si l'on peut décider de cela aujourd'hui ou avant la fin de cette session de la Conférence du désarmement, avant l'adoption de la prochaine résolution de l'Assemblée générale. Probablement pas. C'est pourquoi ma recommandation bien plus réaliste serait que, jusqu'à ce que nous soyons collectivement en mesure d'approuver et de lancer une approche plus moderne pour traiter de toutes ces choses déplaisantes et dangereuses, nous conservions le point traditionnel des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive à la Conférence du désarmement, en y consacrant du temps ici et à l'Assemblée générale.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en russe*) : Merci, M. Batsanov, pour votre déclaration, vos recommandations et les points de vue que vous avez exprimés. Chers collègues et intervenants, avez-vous des questions pour M. Batsanov à ce stade ?

M. Dalcero (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Merci d'avoir organisé cette séance. Je tiens à remercier les deux intervenants pour leurs exposés.

Brièvement, je voudrais remercier M. Batsanov d'avoir rappelé à notre esprit la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. Je suppose que c'est cette convention que vous avez évoquée au début de votre exposé. Cette convention date de décembre 1976, et un élément très intéressant figure à son article II, qui indique clairement qu'il s'agit d'un instrument juridiquement contraignant régissant l'espace extra-atmosphérique. Alors que nous discutons parfois ici, dans cette instance, de l'opportunité de disposer d'instruments juridiquement contraignants sur l'espace extra-atmosphérique, nous disposions déjà de tels instruments dans les années 1970, notamment dans le cadre de la Convention mentionnée par M. Batsanov.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant du Brésil. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Permettez-moi dès lors, à titre national, de poser une brève question à M. Batsanov, ou plutôt d'appuyer son raisonnement concernant la létalité des armes de destruction massive ou, pour être encore plus précis, et j'adhère véritablement à cette approche, la dénomination des armes de destruction massive ou des armes d'impact de masse. Dans ce contexte, ma question pour l'expert est la suivante : entrevoyez-vous la possibilité d'examiner la question d'une nouvelle dénomination, d'une approche plus large, à la Conférence du désarmement ? Nous sommes tous bien conscients que les moyens de guerre modernes ne visent pas nécessairement à tuer ou à détruire le potentiel humain proprement dit. Il est suffisant de détruire l'économie ou des infrastructures. En conséquence, les objectifs des armes au sens classique sont en train de changer. Une discussion est-elle envisageable à la Conférence du désarmement sur cette question, et comment pourrions-nous procéder dans l'éventualité où la Conférence parviendrait à adopter un programme de travail dans un avenir proche ?

M. Batsanov (Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux) (*parle en anglais*) : Merci. Je vais d'abord très brièvement réagir aux propos du Représentant du Brésil. Oui, en effet, et si vous parlez de cette époque ou même d'un peu avant cela, nous avions le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. D'ailleurs, je sais que des

représentants de la société civile ont tenté de convoquer une sorte de conférence sur le Traité à l'approche de son cinquantième anniversaire − pas une conférence d'examen, que le Traité ne prévoit pas. C'est surtout l'ancien Ambassadeur du Canada qui s'est employé à promouvoir cette idée. J'ai tenté d'y apporter mon soutien, mais l'idée s'est profondément enlisée et n'a pas progressé. Elle ne suscitait malheureusement pas l'enthousiasme.

En principe, oui, la Conférence du désarmement pourrait se pencher sur cette définition des armes de destruction massive, qui n'est pas totalement satisfaisante, une fois que son énorme potentiel pourra enfin être exploité pour autre chose que des discussions sur le programme de travail, mais je serais assez réticent à l'idée de se concentrer sur la définition en tant que telle. J'examinerais plutôt l'évolution d'une certaine manière, et il existe bien entendu des solutions pour ce faire, telles que la création de différents groupes d'études, le tout pouvant être organisé avec peu d'argent, car même si l'on affirme qu'il n'est pas possible d'accroître le budget de la Conférence, en réalité, ce budget est vraiment maigre par rapport à celui consacré, par exemple, à la recherche et au développement, aux essais et aux évaluations dans le domaine militaire et des armes.

Il devrait être possible d'aborder l'évolution des armes de destruction massive et le concept de guerre avec des armes de destruction massive dans le cadre du processus plus synthétique que je me suis aventuré à évoquer lors de mon exposé. Mais je ne pense pas qu'il serait utile d'uniquement changer « destruction massive » en « impact de masse ». Si, dans le cadre d'un processus bien plus approfondi et de bien plus grande envergure, quelqu'un propose de modifier la définition ou la manière de décrire les armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, et si cela se passe naturellement, alors soit, mais pas comme une fin en soi.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie, M. Batsanov, pour vos réponses et vos observations. Je souhaiterais à présent poursuivre nos échanges avec les intervenants et j'invite M. Jean-Marc Rickli à prendre la parole.

M. Rickli (Geneva Centre for Security Policy) : Monsieur le Président, merci pour cette invitation, qui est la troisième devant cette assemblée. La première fois c'était en 2017, la deuxième fois en 2018, et cette année en 2020. Je voudrais en préambule signaler que les remarques que je vais faire ne sont pas celles de mon institution, mais sont celles de ma propre personne et de mon analyse.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

L'objectif du débat d'aujourd'hui est donc de reprendre où nous nous étions arrêtés il y a deux ans. La première fois que je me suis exprimé devant cette assemblée, mon exposé a porté sur l'intelligence artificielle et les systèmes d'armes létaux autonomes, et la suivante, sur l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur le chemin parcouru depuis, afin de rendre les discussions sur cette technologie émergente un peu plus tangibles. Une caractéristique à noter en ce qui concerne l'évolution de cette technologie est la très grande vitesse à laquelle elle se développe, comme l'a fait observer M^me^ Dwan. Pour certains, sa croissance est même exponentielle.

Afin d'illustrer cette évolution, je vais réexpliquer brièvement en quoi consiste l'intelligence artificielle pour les personnes présentes dans la salle, puis je donnerai des exemples concrets très récents de la vitesse à laquelle cette technologie se développe et de l'incidence qu'elle peut avoir sur les discussions relatives aux armes de destruction massive, notamment au travers de la technique de l'essaim. Et puis j'aborderai la prochaine étape, qui consiste à combiner l'intelligence artificielle à des technologies plus récentes.

Nous concevons l'intelligence artificielle comme une capacité, pour les ordinateurs, d'effectuer des tâches qui nécessiteraient normalement de l'intelligence humaine. Si l'on interroge des biologistes et des neuroscientifiques, on constate qu'il n'existe aucun consensus sur la définition de l'intelligence humaine, et je ne tomberai donc pas dans ce piège. Je préfère me pencher sur le processus d'automatisation et l'autonomie croissante dont font preuve les machines. Et pourquoi parlons-nous de cela en ce moment ? Car, en fait, pour que l'intelligence artificielle fonctionne, deux éléments sont nécessaires. Il faut un moteur et du carburant. La puissance de calcul est le moteur, et les données, le carburant. Ce graphique illustre la loi de Moore, qui montre que la puissance de calcul double tous les dix-huit mois.

Il s'agit d'un graphique logarithmique, qui montre toutes les unités centrales de traitement produites depuis les années 1970 ; vous pouvez constater une très forte relation linéaire. Mais ce que nous observons depuis une dizaine d'années avec la progression de l'apprentissage automatique, c'est que ce temps de doublement a été réduit à trois mois et demi, ce qui signifie que depuis que je me suis exprimé devant cette instance il y a trois ans, la puissance de calcul a été multipliée par trois pour ce qui est du calcul, tandis que l'efficacité des algorithmes a été multipliée par plus de 100. Donc il existe aujourd'hui des algorithmes capables d'effectuer une tâche 100 fois plus efficacement qu'il y a deux ans.

Cette évolution a des conséquences, et l'un des domaines dans lesquels l'intelligence artificielle a été beaucoup utilisée est celui du jeu, car de gros volumes de données y sont brassés. Vous vous souviendrez peut-être de la première fois où un joueur humain a été battu au jeu de go. Parmi les jeux de société, le go est celui qui présente la plus grande complexité en temps et en espace, à savoir 10^{170}. La puissance 170 ne vous parle sans doute pas beaucoup, mais si l'on suppose que l'univers compte environ 10^{80} atomes, cela vous donne une idée de la magnitude de ce chiffre. Dans le contexte des avancées réalisées dans le domaine des jeux vidéo, un jeu tel que StarCraft II – où les joueurs doivent affronter 99 autres joueurs, constituer une armée, conquérir des territoires et s'allier avec d'autres − présente une complexité en temps et en espace de $10^{1\,685}$. Et si vous regardez à droite, l'année où les humains ont été vaincus, vous pouvez voir que la complexité en temps et en espace augmente et que l'intervalle par rapport à l'année où les humains sont vaincus diminue. En fait, StarCraft II a vaincu les humains en janvier 2019. Les implications en sont très concrètes, car pour l'instant, nous parlons encore d'intelligence faible, centrée sur la réalisation d'une tâche précise.

Prenons le Rubik's Cube, qui n'est pas facile à résoudre. Il existe 48 quadrillions de possibilités, soit 10^{18}, mais il a été prouvé très récemment que peu importe la configuration initiale, il est possible de résoudre un Rubik's Cube en maximum 20 mouvements. Le record humain au Rubik's Cube était d'environ 4,5 secondes. Un algorithme a été entraîné pour résoudre ce problème. Comme vous pouvez le voir, il est parvenu à effectuer cette tâche en environ un quart de seconde.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'être humain ? Cela veut dire que si votre emploi consiste à résoudre des Rubik's Cubes, vous n'avez plus d'emploi. Et donc au-delà du Rubik's Cube, nous assistons à la conception de plus en plus d'algorithmes dont le rôle est d'aider les humains ou de s'y mesurer. Vous pouvez voir sur l'image à gauche un ancien instructeur chevronné qui a été vaincu par un algorithme lors d'un combat à distance entre deux escadrilles. C'était en 2016. Il y a quelques mois seulement, la Defense Advanced Research Projects Agency a réalisé une expérience, lors de laquelle un pilote, instructeur sur F-16, a été opposé à un algorithme lors d'un duel aérien − à des distances très rapprochées − et ce pilote a été vaincu à cinq reprises. Après avoir été vaincu, l'instructeur a expliqué que c'était comme si l'algorithme pouvait anticiper ses actions. Dans le jargon militaire, on parle de boucle Observation, Orientation, Décision, Action (OODA). En fait, c'est ce qui définit le processus de ciblage dans le domaine militaire. L'idée est de s'immiscer dans le processus décisionnel de l'adversaire pour influencer ses actions.

Une technique appelée « réseau antagoniste génératif » (GAN), qui consiste à mettre deux algorithmes en compétition dans un scénario de jeu à somme nulle, a été mise au point en 2014. Dans ce cas-ci, un algorithme doit, par exemple, créer une image, et l'autre doit dire s'il s'agit d'une image réelle ou fausse. Et comme il s'agit d'un scénario de jeu à somme nulle avec un gagnant et un perdant, ça évolue très rapidement. Ici, vous pouvez voir des images de synthèse qui ont été créées à l'aide de cette technique. Vous pouvez constater l'évolution en l'espace de quatre ans : il est désormais impossible d'affirmer que l'image sur la droite est en fait totalement fausse, de synthèse, qu'elle n'est pas réelle.

Cette technique est utilisée pour réaliser ce que nous appelons des hypertrucages (« deepfakes »). L'hypertrucage consiste à fusionner un support, une vidéo par exemple, avec l'image d'une personne ; au final, ce que vous voyez, c'est une image ou une vidéo totalement falsifiée de la personne ou de la scène. La première vidéo hypertruquée a été publiée sur Reddit en décembre 2017. Malheureusement, il s'agit d'une scène de film pornographique. Ce que vous voyez ici, c'est que le visage de la femme n'est pas celui de la vraie actrice, mais celui de l'actrice israélienne Gal Gadot, qui joue Superwoman. Son visage a été superposé à

celui de cette actrice. À l'époque, en décembre 2017, il a été demandé à des spécialistes de l'intelligence artificielle combien de temps il faudrait pour commercialiser cette technique, et ils avaient répondu un an ou deux. Il s'avère qu'un mois et demi plus tard, une nouvelle vidéo similaire à cette-là a vu le jour, et une application a été créée pour que tout le monde puisse faire de même. En moins de deux ans, nous avons assisté à la prolifération de ce type de contenu en ligne avec plus de 14 000 vidéos, pour la plupart à caractère pornographique. Les victimes de ces hypertrucages sont des femmes et ces vidéos ont été visionnées plus de 130 millions de fois déjà en moins de deux ans.

Il s'agit là d'un élément important, car avant, les gens regardaient des vidéos ou des enregistrements qui étaient des artefacts de la réalité. En réalité, nous constatons aujourd'hui que ces artefacts ne représentent plus la réalité − ils peuvent véritablement créer une autre réalité − et en raison des médias sociaux, les gens sont enfermés dans des bulles d'informations. Le problème est également que les mensonges ont un avantage stratégique, ils se répandent plus rapidement, atteignent un plus large public que la vérité et portent donc les germes de la manipulation et de la désinformation de masse.

On assiste également à l'apparition de drones utilisés en essaims, en particulier dans le secteur civil. Par exemple, en 2018, Intel, le fabricant américain de puces, a fait voler 2 018 drones en même temps à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Il est impossible pour un être humain de contrôler 2 018 drones, donc on fait appel à des ordinateurs. Aujourd'hui, la tactique de l'essaim constitue le cinquième moyen d'employer la force, après l'interdiction et la punition, ainsi que le risque et la décapitation, et c'est très perturbateur. Pourquoi ? Parce que l'idée derrière la tactique de l'essaim est de réunir différents éléments et de les faire évoluer en un ensemble cohérent. Donc ici, l'objectif ultime est de créer une intelligence collective, de sorte que l'essaim devienne autonome et agisse seul, telle une volée d'oiseaux.

Dans le domaine militaire, cette tactique consiste à saturer les défenses de l'ennemi et donc, à peu de chose près, à le faire s'écraser. Pour les militaires, la tactique de l'essaim fait intervenir tous les principes de masse, de puissance de feu, de vitesse et de concentration des forces. Et cette tactique commence déjà à être employée. En 2017, par exemple, l'État islamique d'Iraq et du Levant a utilisé des drones commerciaux qu'il a armés de petites grenades à main, et pour la première fois, un acteur non étatique est parvenu à acquérir une maîtrise tactique de l'air contre les forces armées iraquiennes. Il existe d'autres exemples : la base russe de Hmeimim, en Syrie, a été la cible d'un essaim de drones l'année dernière, et la compagnie pétrolière saoudienne Aramco a été la cible d'un essaim de drones et de missiles de croisière, une attaque qui a fait baisser de 5 % la production mondiale de pétrole plus tôt cette année. Cela se passe non seulement dans les airs, mais aussi en mer, où des bateaux téléguidés pourraient être équipés et agir comme des militaires.

Vous avez peut-être vu la vidéo tournée par ceux qui veulent interdire les robots tueurs, un film de fiction dans lequel un essaim de microdrones et une femme transportant deux ou trois grammes d'explosif peuvent prendre pour cible des personnes et décider de les tuer tout simplement. Il s'agit bien entendu d'une fiction. En 2017, je vous ai montré cette diapositive, mais elle ne comportait qu'un drone, celui au milieu. Un an plus tard, se sont ajoutés celui en bas à gauche et celui en haut à droite. Aujourd'hui, les avancées réalisées dans le domaine des drones armés vont de drones capables de transporter des missiles de croisière et de drones qui, après avoir été entraînés à fonctionner en essaim, peuvent transporter différentes charges utiles et des AK-47, à des drones tels que celui en bas à droite, un drone turc appelé KARGU-2 qui, selon ses concepteurs, peut former un essaim de manière autonome et est doté de capacités de reconnaissance faciale.

Les grandes puissances étudient la tactique de l'essaim, qui peut revêtir différentes formes, dont des essaims contre des essaims et des essaims contre des humains. Et les domaines matériels ne sont pas les seuls concernés. Dans le domaine numérique, les progrès sont très rapides, car les obstacles sont moins nombreux. En 2016, la Defense Advanced Research Projects Agency a organisé une compétition, lors de laquelle sept ordinateurs devaient s'attaquer les uns les autres et se défendre en toute autonomie. Dans le cadre d'une étude, IBM a équipé un logiciel malveillant d'un algorithme d'apprentissage automatique, afin qu'une fois déployé sur la toile, le logiciel puisse apprendre par lui-même. De telles recherches sont donc menées actuellement.

Quelle en est l'incidence sur les discussions relatives aux armes de destruction massive ? Si nous combinons les drones, par exemple, aux algorithmes utilisés pour la tactique de l'essaim, les possibilités d'extension sont énormes. Il est désormais possible d'utiliser une autre technologie émergente ou révolutionnaire, l'impression 3D, pour fabriquer des drones ou les équiper d'explosifs très facilement. Imaginez que, soudainement, 10 000 de ces drones volent en formation − l'effet sera considérable. C'est ce que l'on appelle un super-essaim, mais pour parvenir à un tel résultat, nous devrons accroître l'autonomie, car, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, une telle coordination est impossible pour un être humain. Se pose alors la question du contrôle par l'humain.

Cette technologie présente un avantage sur le plan offensif, car il est impossible de trouver un système capable de se défendre contre l'ensemble des menaces majeures que représentent les essaims. Elle pourrait donc favoriser une course aux armements au niveau international, abaisser le seuil du recours à la force et, à terme, faire de l'attaque préventive la norme si l'avantage offensif devient un avantage stratégique au niveau systémique. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans le domaine numérique, les possibilités d'extension sont encore plus importantes. Une fois que vous avez mis au point un logiciel malveillant, il peut être déployé à grande échelle. Mais il y a des limites bien évidemment et, actuellement, nous constatons que lorsque l'on mesure une machine à un humain, c'est la coopération entre la machine et l'humain qui permet d'obtenir les meilleurs résultats.

Dans le domaine militaire, des recherches sont effectuées en vue de permettre à un pilote de coordonner, grâce à l'intelligence artificielle, un essaim de drones. Il s'agit du concept d'ailier loyal (« loyal wingman »). La plupart des grandes puissances investissent dans cette technologie, mais le Saint Graal n'est pas de devoir utiliser une interface basée sur l'apprentissage automatique, mais bien de pouvoir connecter directement le cerveau à la machine. En outre, des technologies plus récentes, en particulier ce que l'on appelle les interfaces cerveau-machine, des implants capables de lire, de scanner et de surveiller l'activité cérébrale et, dans certains cas, d'interagir avec le cerveau, font l'objet de très nombreux travaux de recherche actuellement.

Comme mentionné précédemment, il y a toujours des applications positives et négatives. Une application positive de cette technologie consiste, par exemple, à neutraliser les effets d'un traumatisme, mais la contrepartie négative est que l'on intervient directement sur le cerveau. Des expériences ont été menées. Voici une photo datant de 2015, sur laquelle on peut voir une femme tétraplégique à qui des chercheurs ont implanté un capteur invasif dans le cerveau. Au bout d'une demi-heure d'entraînement, elle était capable de piloter, juste par la pensée, un F-35, qui est le tout dernier avion de chasse des États-Unis. Deux ans plus tard, une expérience similaire a été menée avec un homme, tétraplégique lui aussi, qui est parvenu à piloter trois avions en même temps. L'idée ici est de mettre au point des outils qui se connectent au cerveau. À l'évidence, nous n'y sommes pas encore, car il reste de nombreux problèmes techniques à régler, mais si nous y parvenons un jour, cela ouvrira une boîte de Pandore sans précédent pour l'humanité.

Si nous parvenons à concevoir une interface cerveau-machine invasive capable d'interagir avec votre cerveau, il ne vous sera plus possible de déterminer si une information provient ou non de cette interface. Si je fais un mouvement en particulier, ce sera comme si j'avais décidé de le faire. Il s'agit là d'une perspective plutôt effrayante, car la question de la sécurité et de la sûreté de ces appareils se pose, étant donné qu'ils pourraient être piratés et qu'au-delà de cela, il serait possible de reprogrammer le cerveau humain. Et comme cela a été mentionné tout à l'heure, la nouveauté par rapport aux technologies précédentes entrant dans la catégorie des « armes de destruction massive » est que pour cette technologie, l'impulsion principale vient non pas des États, mais bien du secteur privé − Facebook, Microsoft et toutes les autres grandes entreprises technologiques aux États-Unis investissent massivement dans cette technologie, la raison étant qu'elles génèrent des profits en monétisant vos données. Mais pour ce faire, elles doivent utiliser ceci, une interface que vous pouvez toujours éteindre, ce qui rend vos données inaccessibles. Par contre, si une connexion directe est établie avec votre cerveau, elles pourront disposer d'un flux continu de données à monétiser. Et des travaux de recherche sont menés dans ce domaine. Vous avez peut-être vu l'exposé d'Elon Musk la semaine dernière sur Neuralink. La majeure partie de ce dont il a

parlé existe depuis très longtemps ; il s'agissait plus d'une stratégie de commercialisation que d'une réflexion sur où nous en sommes aujourd'hui.

Donc en quoi est-ce important pour le débat mené sur les armes de destruction massive ? Parce que d'aucuns plaident déjà, comme cela a été mentionné précédemment, pour l'emploi de l'intelligence artificielle dans des systèmes de commandement et de contrôle nucléaires et donc pour l'autonomisation des réponses. Évidemment, cela ouvrirait la porte à l'escalade et à la non-maîtrise de l'escalade. Certains estiment également à présent que nous devrions considérer les essaims comme des armes de destruction massive postnationales en raison du potentiel de déploiement à grande échelle de cette technologie.

Je terminerai ici en appelant votre attention sur le fait que l'intelligence artificielle ou les interfaces cerveau-machine ne constituent pas les seules technologies d'aujourd'hui et de demain. C'est un ensemble de cinq technologies : la biologie et la biologie de synthèse ; l'intelligence artificielle ; l'informatique quantique, qui aura une incidence considérable sur les avancées réalisées dans le domaine de l'intelligence artificielle une fois qu'un niveau adéquat d'expérimentation aura été atteint ; les neurosciences ; et la nanotechnologie. À mesure qu'elles convergent, ces technologies s'alimentent les unes les autres. Concrètement, pour ce qui est de la manière dont nous faisons la guerre, cela signifie que les technologies deviennent de plus en plus autonomes, ce qui crée une situation dans laquelle les guerres par procuration pourraient être de plus en plus fréquentes. Les combattants utilisés pourraient être humains, comme nous avons déjà pu le voir, par exemple, en Libye, ou artificiels. Une fois que l'intelligence artificielle sera suffisamment autonome, il sera possible d'envisager des armes qui seront lancées dans un environnement donné et évolueront en toute autonomie. Ce que nous observons, c'est une translation du pouvoir de l'État vers des acteurs non étatiques ainsi que vers des particuliers.

Pour conclure, je voudrais vraiment que vous examiniez ce graphique. Lorsque nous sommes face à une croissance exponentielle, nous faisons face à un défi de taille, car nous raisonnons de façon linéaire. Le problème, c'est que si l'on compare une évolution linéaire à une évolution exponentielle, plus le temps passe, plus vous perdez en pertinence, et donc plus vos actions, quelles qu'elles soient, arrivent trop tard. En bref, les discussions à propos des armes de destruction massive devraient se concentrer non seulement sur ces armes, mais aussi, comme l'a indiqué l'orateur précédent, sur les armes à effet de masse et de perturbation massive, car, comme cela a été mentionné à juste titre, dans les années à venir, il ne sera peut-être plus nécessaire de tuer ou de détruire l'adversaire si l'on dispose d'un accès direct à son cerveau ou à ses capacités cognitives, sur lesquels il suffira d'agir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie, M. Rickli, pour votre exposé. Chers collègues, je voudrais vous donner l'occasion de poser des questions ou d'adresser des observations à tous nos experts renommés, et je donne la parole au Représentant de la France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président, et merci à l'intervenant pour ces présentations fascinantes et très stimulantes, mais d'abord je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la Belgique dans notre communauté. Il arrive à point nommé pour un débat assez stimulant et assez étourdissant, je dois dire. Je voudrais dire que la Belgique, nous l'accueillons avec d'autant plus de satisfaction qu'elle aura une tâche immense l'année prochaine début janvier, qui sera de faire en sorte que notre conférence reparte sur de bonnes bases en étroite coordination avec les six présidences précédentes. Donc, bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique. Sachez que ma délégation est à son entière disposition et la soutiendra.

Nous sommes dans un environnement stratégique incertain et instable. Nous faisons face à de nouveaux défis, rendus possibles par des évolutions technologiques rapides, dont nous ne mesurons pas encore toutes les implications.

Nous avions préparé une déclaration très précise, mais comme le débat de ce matin était très stimulant, je me permets de faire juste un pas de côté et de rebondir sur la présentation de Monsieur Rickli, qui était passionnante. Je crois qu'il faut dire que derrière tout progrès technologique, derrière toute technologie, il y a un projet politique et économique qui se dissimule. Il me semble que les technologies nouvelles ou anciennes ne

sont pas bonnes ou mauvaises. C'est la façon dont elles sont utilisées, à quel dessein politique, économique, voire stratégique, puisque c'est cela qui nous occupe, qui importe. C'est cela qui importe et c'est cela qu'il faut prendre en considération.

En écoutant les différents intervenants, me venait à l'esprit une phrase d'Albert Camus, le philosophe français, qui disait : « Un homme ça s'empêche ». Et je crois qu'il faut avoir, alors je ne sais pas comment traduire cela en anglais, je n'ai pas la traduction en anglais ni dans les autres langues, mais « un homme ça s'empêche », cela veut dire aussi qu'on pourrait rajouter que ce n'est pas seulement chaque être qui est empêché, c'est la société tout entière, ce sont les civilisations qui doivent s'empêcher au risque de sombrer dans le chaos et c'est un peu cette réflexion qui me venait à l'esprit quand je vous écoutais, M. Rickli, s'agissant des nouvelles technologies. Donc, j'en reviens maintenant à ma déclaration qui avait été préparée par ma délégation.

Les progrès technologiques transforment en profondeur les états et leurs forces armées dans tous les milieux, qu'ils soient terrestres, navals, aériens, mais également dans l'espace et le cyberespace, qui deviennent des environnements d'affrontement potentiel à part entière. Ils permettent aussi à des acteurs non étatiques de se doter de capacités jusque-là possédées par des États. Et ces avancées technologiques auxquelles nous assistons sont porteuses à la fois d'espoir et d'inquiétudes. En effet, les opportunités qu'elles offrent tant pour leur application civile que dans le monde militaire s'accompagnent bien souvent de vulnérabilités nouvelles.

Je me permettrai d'aborder trois sujets qui constituent autant de défis émergents sur lesquels la communauté internationale a un rôle à jouer. Ces sujets ont été abordés par les intervenants et je les en remercie.

D'abord le cyberespace, qui est un point important pour mon pays. Le cyberespace est aujourd'hui un lieu d'affrontement et de prolifération de menaces. Celles-ci proviennent d'abord des comportements malveillants ou négligents d'acteurs étatiques ou non étatiques et non des technologies elles-mêmes. La multiplication des cyberattaques ces dernières années nous rappelle à quel point la cybersécurité est un enjeu majeur pour nos gouvernements, qui se doivent d'y répondre par la coopération et le droit. Vous le savez, nous l'avons affirmé dans l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité du cyberespace et dans la Déclaration de Dynar sur l'initiative pour les normes dans le cyberespace. Dans le cadre de ces deux appels, la France a montré qu'elle était résolue à promouvoir un cyberespace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. À ce titre, nous rappelons que le droit international existant et, en particulier, la Charte des Nations Unies dans son intégralité, s'appliquent au cyberespace. Il nous semble en particulier important de rappeler notre attachement au droit international ainsi qu'à la pleine applicabilité du droit international humanitaire à la conduite d'opérations de cyberguerre dans le cadre des conflits armés.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous sommes attachés au travail multilatéral sur cette question. Et la France a participé activement aux différents groupes de travail sur ce sujet dans le cadre des Nations Unies, pas plus tard que la semaine dernière, d'ailleurs, dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux. Ces processus ont permis des avancées substantielles. Collectivement, nous avons défini des normes et des principes à présent considérés comme universels, grâce à l'adoption par consensus du rapport du Groupe de 2015. Par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, de son côté, le premier groupe à composition non limitée a permis aux États de s'accorder sur l'urgence de répondre aux nouvelles menaces et sur l'importance, en ce sens, de la mise en œuvre des normes adoptées en 2015 et au besoin de renforcement des capacités. Mon pays salue ces progrès et considère qu'il est à présent temps de travailler sans exclusive à une action de long terme, constructive et coordonnée qui permette de poursuivre les travaux menés sur l'application des normes, de développer les initiatives en matière de renforcement des capacités.

J'en viens à la question des systèmes d'armes létaux autonomes, ou SALA. Je crois que c'est Monsieur Batsanov qui a parlé de la question des robots tueurs et de la question du critère de létalité. Pour mon pays, il est évident que le critère de létalité est le critère important lorsqu'il s'agit d'aborder la question des SALA, puisque la question est de savoir si la létalité de ces armes, si elle existe dans le futur, sera discriminante ou non discriminante. Ôter le

critère de létalité de ce débat nous paraît inopportun et pour le moins aborder le sujet de façon trop large, et je pense que c'est un débat qui aura lieu prochainement dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques. Vous savez à quel point mon pays est engagé sur ce sujet. Nous pensons que des progrès importants ont été accomplis dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA, que l'adoption des 11 principes directeurs en 2019 est une avancée fondamentale et que cette avancée constitue le fondement d'un futur cadre opérationnel et normatif.

L'objectif est désormais de pouvoir reprendre les travaux entre experts de façon normale dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux pour répondre à ces défis. Nous considérons à cet égard que les discussions qui reprendront dans cette enceinte devraient utilement s'articuler autour de deux éléments centraux, à savoir, d'une part, l'application du droit international humanitaire au système d'armes basé sur ces technologies émergentes et, d'autre part, la préservation d'un degré d'interactions entre l'humain et la machine tout au long du cycle et la garantie que la machine est bien placée sous la responsabilité du commandement humain. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la France ne souhaite pas développer de système pleinement autonome.

Troisième et dernier point de mon intervention, les matières radioactives. Sur ce point, je remercie chaleureusement Monsieur Batsanov d'avoir rappelé cette importante dimension de nos travaux. Vous savez que dans mon pays s'est ouvert la semaine dernière le procès des attentats de Charly Hebdo et de l'Hyper Cacher de 2015. La lutte contre le terrorisme reste une priorité absolue pour mon pays et nous pensons que dans un contexte de sécurité de plus en plus imprévisible, la sécurisation des matières radioactives est essentielle. C'est pour cela que mon pays, avec l'Allemagne, va poursuivre ce travail et présenter une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies visant à prévenir l'acquisition de sources radioactives par des terroristes. Il importe en effet que la Communauté internationale puisse continuer de se montrer unie sur ce sujet et que l'ensemble des acteurs concernés se mobilisent pour veiller au renforcement de la sécurité et de la sûreté des sources radioactives.

Je conclus en vous remerciant, Monsieur le Président, parce qu'il est très important d'avoir ce type de débat thématique dans cette enceinte. Ma délégation continue de soutenir l'organisation de débats thématiques avec en particulier à la tribune ce type de présentation proposé par des intervenants de grande qualité.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration. Chers collègues, les délégations ont exprimé un intérêt bien plus vif que prévu pour le débat thématique. Je me félicite de cet intérêt, mais je demande aux collègues qui prendront la parole de limiter leur déclaration à sept minutes maximum, en gardant à l'esprit qu'il reste encore neuf autres personnes sur la liste des orateurs, afin que les intervenants puissent répondre à nos déclarations nationales. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de pouvoir reprendre la discussion sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, même si, malheureusement, nous n'avons pas été en mesure cette année de structurer une discussion globale sur l'ensemble de nos priorités, comme cela avait été envisagé avant la pandémie par la présidence australienne, en collaboration avec les autres membres du collège des six Présidents de cette session.

Nous avons écouté avec un grand intérêt les contributions des intervenants. Et permettez-moi de remercier en particulier la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), M^me^ Renata Dwan. Nous lui savons gré de sa direction avisée à la tête de l'Institut et de nous aider à explorer des idées et à renouveler notre réflexion quant à la manière d'aborder les possibilités et les défis qui se présentent dans les domaines de la sécurité internationale et du désarmement. Le programme de l'Institut sur la sécurité et la technologie conduit de brillants travaux et nous souhaitons encourager les experts à poursuivre ces efforts.

L'Italie est bien consciente que le climat de sécurité actuel nous place face à des questions nouvelles et émergentes, qui viennent s'ajouter aux questions habituelles, telles que reflétées dans les questions centrales inscrites à l'ordre du jour. Nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur les points 5, 6 et 7, qui visent à explorer plus avant la manière

dont la Conférence du désarmement pourrait nous aider à faire face aux répercussions de l'évolution technologique considérable et rapide sur le désarmement et, de manière plus générale, sur la paix et la sécurité internationales.

Ces dernières semaines, nous avons tous été appelés à réfléchir à l'incidence de la pandémie sur le désarmement et la sécurité internationale et, plus généralement, à l'importance du multilatéralisme. Il est peut-être encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, mais il semble déjà évident que la contribution de la communauté scientifique est très importante pour nos travaux. Pour un très grand nombre de questions − probablement dans l'ensemble des instances de désarmement −, nous devrions mener une réflexion et nous employer à trouver de meilleurs mécanismes nous permettant de tirer parti des sciences et de nous appuyer davantage sur des données scientifiques.

Il s'agit là d'un aspect particulièrement important dans le domaine des armes biologiques et chimiques. À cet égard, nous sommes favorables à l'inclusion d'un processus d'examen structuré des sciences et des techniques dans le programme de travail intersessions de la Convention sur les armes biologiques, considérant comme positives les propositions visant à renforcer les capacités pertinentes dans la Convention. Les travaux menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui doit toujours s'adapter rapidement aux progrès scientifiques et techniques, sont tout aussi importants. Dans ces deux cadres, je tiens également à rappeler la grande détermination dont ont fait preuve non seulement mon pays, mais aussi l'Union européenne.

En ce qui concerne les nouveaux défis et possibilités, je voudrais conclure en abordant brièvement trois sujets auxquels l'Italie attache une grande importance.

Le premier est l'incidence des nouvelles technologies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Aujourd'hui, les technologies spatiales nous offrent à tous des ressources uniques, notamment dans les domaines de la croissance économique et de l'innovation. Les principes et les règles internationales existants devraient servir de base à l'élaboration et à la mise en place d'un cadre réglementaire complet et efficace. Nous devrions œuvrer ensemble à l'établissement et à la promotion de principes mondiaux communs en matière de comportement responsable. Il incombe à tous les États − surtout à ceux qui, comme l'Italie, sont de plus en plus actifs dans ce domaine − de mettre en place un cadre adéquat pour les progrès technologiques dans l'espace, qui ne devrait jamais devenir le théâtre de conflits.

Le deuxième est la cybersécurité. Le cyberespace et Internet constituent l'une des plus grandes réalisations de l'être humain : ils ont déjà bouleversé nos vies en nous offrant des possibilités sans précédent. L'Italie reste déterminée à promouvoir un cadre stratégique pour la prévention des conflits, la coopération et la stabilité dans le cyberespace. Ces derniers mois, nous avons assisté à une prolifération encore plus importante des cyberactivités malveillantes. Le nombre d'incidents est en hausse et est très préoccupant. Ces activités pourraient déstabiliser la paix et la sécurité internationales. La coopération internationale et le multilatéralisme demeurent les instruments à notre disposition pour atteindre nos objectifs communs, et nous devrions tenter de faire fond sur les travaux des deux enceintes qui examinent actuellement ces questions, à savoir le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications et le Groupe d'experts gouvernementaux. Nous sommes d'avis que nous devrions accorder plus d'attention à la mise en application effective des règles existantes, plutôt que d'entamer de longues négociations qui créeraient de l'incertitude quant au cadre juridique applicable.

Le troisième est les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. L'Italie continue d'apporter son appui et de participer activement aux discussions sur la conception éventuelle de tels systèmes. Nous pensons que la Convention sur certaines armes classiques, dans le cadre de laquelle se tiennent ces discussions avec des résultats positifs, demeure l'enceinte la plus adéquate pour traiter de cette question. L'accord sur les 11 principes directeurs offre une très bonne base, et nous sommes fermement convaincus que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes devrait avoir le temps et la possibilité de tirer parti de ces résultats à l'approche de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention.

L'innovation technologique, notamment les avancées réalisées dans le domaine de l'intelligence artificielle, aura probablement une incidence non seulement sur nos travaux, mais aussi sur nos vies en général. Cette perspective vient souligner l'importance de disposer de processus et de structures permettant de garantir le respect du droit international. La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer à cet égard, pour autant que nous parvenions à nous concentrer sur nos intérêts communs au lieu de continuer de politiser nos débats. L'Italie est disposée à apporter sa contribution, en collaboration avec tous les États membres de la Conférence, à la tenue d'un débat de fond sur les questions que vous avez soulevées aujourd'hui, ainsi que sur les autres points à l'ordre du jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de l'Italie. Je donne la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue, de la part de ma délégation, à l'Ambassadeur de Belgique, qui rejoint la Conférence du désarmement. Ma délégation tient également à vous remercier sincèrement d'avoir organisé un débat thématique sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence. Vos efforts et votre dévotion, en dépit de ces circonstances sans précédent, ont rendu possible la tenue de la séance plénière d'aujourd'hui et du premier et dernier débat thématique de l'année. Je voudrais également, comme les orateurs précédents, remercier les intervenants pour leurs exposés complets et très éclairants.

Il est indéniable que nos discussions à la Conférence se concentrent surtout sur les quatre questions dites centrales, sur lesquels nous n'avons plus progressé de manière significative depuis de nombreuses années. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'importance des autres points à l'ordre du jour. Cela vaut particulièrement pour le point 5, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques ».

Compte tenu des évolutions scientifiques et techniques ainsi que de leur rôle et de leur incidence dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, ma délégation estime que le point 5 à l'ordre du jour doit se voir accorder une attention accrue à la Conférence du désarmement. Nous disposons bien entendu d'autres instances pour l'examen de certains des défis que représentent les technologies émergentes pour la stabilité internationale et la sécurité mondiale. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes a accompli d'importants progrès dans un délai relativement court en adoptant 11 principes directeurs dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

Les discussions sur les questions relatives aux technologies de l'information et des communications et à la cybersécurité progressent lentement mais sûrement au travers des processus pertinents de l'Organisation des Nations Unies, tandis que la communauté internationale doit s'adapter face à certaines contraintes dues à la pandémie de COVID-19 cette année.

Conscient de l'incidence des activités spatiales sur la paix et la sécurité internationales, le Royaume-Uni a récemment lancé une nouvelle initiative qui a le plein soutien de ma délégation.

Comme en atteste le document de 2018 portant la cote CD/2141, qui renferme les résultats des délibérations de l'organe subsidiaire 5, les États membres conçoivent de manière très différente la manière de traiter ces questions, les possibilités d'en débattre dans le cadre de la Conférence et le rôle que peut jouer la Conférence à cet égard. Néanmoins, au vu de l'interconnexion décrite par les intervenants ce matin, ma délégation est d'avis que la Conférence doit compléter les autres instances, et non faire double emploi avec elles, en poursuivant les discussions à l'ordre du jour jusqu'à ce que les conditions soient propices à un approfondissement des débats et éventuellement au lancement de négociations. Cet effort indispensable est le moins que l'on puisse faire pour revitaliser la Conférence en tant qu'enceinte de désarmement multilatérale pertinente dans cet environnement mondial en mutation.

Ma délégation est flexible quant à la façon dont nous pourrions et devrions faire avancer le débat sur la manière de faire progresser la Conférence. Nous pourrions convenir de la création d'organes subsidiaires, comme nous l'avons fait avec succès en 2018. Des débats thématiques tels que celui d'aujourd'hui peuvent également s'avérer un moyen simple, mais efficace de travailler. Ce qui importe, c'est que nous gardions l'habitude de débattre et que nous conservions un esprit de coopération jusqu'à ce que nous parvenions à nous accorder sur les points de convergence.

Ce faisant, l'expertise des groupes de réflexion, dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et la contribution d'experts et de la société civile devraient être accueillies positivement et mises à profit. Pour sortir de l'impasse et rendre à la Conférence la place qui lui est due, nous avons résolument besoin d'une approche concrète, souple et réaliste. Dans cette veine, ma délégation estime que la proposition faite en 2019 par la délégation néerlandaise, présentée dans son document de travail intitulé « Retour aux fondamentaux », portant la cote CD/2165, vaut la peine d'être revisitée. Ma délégation réitère le souhait que l'année 2021 marque un nouveau départ pour la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique dans la grande famille de la Conférence du désarmement. Je suis impatient de travailler avec lui dans le cadre d'une coopération constructive.

Les sciences de pointe et les technologies émergentes représentent la clef qui ouvre la porte de l'avenir de l'humanité. Elles modifient en profondeur le mode de vie des populations, elles transforment considérablement le développement économique et social de tous les pays et elles recèlent d'immenses possibilités pour l'humanité. Mais depuis peu, des technologies de pointe, telles que celles liées au cyberespace, à l'espace extra-atmosphérique, à l'intelligence artificielle et aux biosciences, présentent de plus en plus des applications à double usage. Dans leur quête de suprématie militaire, certains pays ont eu recours à ces technologies dans le domaine militaire à grande échelle et en ont fait des armes, une situation qui présente de nouveaux défis pour la sécurité internationale et qui aura une incidence profonde sur les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement. Premièrement, elle compromet l'équilibre et la stabilité stratégiques. Deuxièmement, elle accroît le risque de nouveaux conflits. Troisièmement, elle peut gravement nuire au développement et compromettre la survie même de l'humanité. Quatrièmement, elle crée des problèmes d'ordres juridique et éthique. Le cyberespace et l'espace extra-atmosphérique devraient être inclus dans le domaine public de l'ensemble de l'humanité. La quête d'hégémonie et d'un avantage stratégique exclusif dans un tel domaine conduit à une accélération de l'armement dans les sphères concernées, représente une grave menace pour la sécurité et le développement de l'humanité, et peut même donner lieu à des pertes incommensurables.

La communauté internationale doit, en temps de paix, se préparer à de possibles difficultés ; elle doit anticiper et prévenir les risques. La Chine est d'avis que nous pouvons nous atteler à cette tâche des manières suivantes.

Premièrement, nous pouvons mener une diplomatie préventive pour la maîtrise des armements. La communauté internationale devrait rapidement établir un mécanisme faisant autorité pour l'examen de l'évolution des sciences, capable de fournir des évaluations techniques exhaustives des possibilités et des risques que présente l'application militaire des nouvelles technologies. Sur la base de ces évaluations, des règles internationales devraient être envisagées et négociées en vue de réglementer comme il se doit ces applications militaires.

Deuxièmement, nous pouvons mieux réglementer les activités de recherche. Des codes de conduite devraient être élaborés pour les scientifiques dans les meilleurs délais, afin de fournir les orientations nécessaires pour les activités de recherche à haut risque et la conduite des personnes participant à ces activités. La Chine a présenté une proposition pour

l'élaboration d'un modèle de code de conduite destiné aux biologistes dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, ce qui constitue un pas dans cette direction.

Troisièmement, nous pouvons créer un mécanisme efficace pour la non-prolifération et la coopération internationale. La communauté internationale devrait intensifier la coopération en mettant en place un régime non discriminatoire de contrôles à l'exportation auquel participeraient tous les États, afin d'empêcher efficacement les extrémistes et les terroristes d'acquérir et d'utiliser des technologies et du matériel à double usage à haut risque. Dans le même temps, nous devons nous positionner clairement contre des pratiques d'intimidation telles que le « découplage technologique » et une « guerre froide technologique », afin de veiller à ce que la science et la technologie contribuent dans toute la mesure du possible au bien-être de l'ensemble de l'humanité et à ce que les pays en développement aient accès dans des conditions d'égalité aux fruits des progrès technologiques.

Aujourd'hui, le Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, a prononcé un discours d'introduction au Séminaire international sur la gouvernance numérique mondiale, lors duquel il a officiellement présenté l'Initiative mondiale sur la sécurité des données. Les principaux éléments de cette initiative sont les suivants : maintenir des chaînes d'approvisionnement mondiales ouvertes, sûres et stables ; s'opposer à ce que les technologies de l'information et des communications soient utilisées pour porter atteinte aux infrastructures critiques d'autres États ou pour leur subtiliser des données importantes ; prendre des mesures pour empêcher et faire cesser les activités qui violent la vie privée et s'opposer à l'utilisation pernicieuse contre d'autres États des technologies de l'information et des communications pour exercer une surveillance de masse ; faire en sorte que l'État exige des entreprises qu'elles respectent le droit des pays hôtes et qu'il n'oblige pas ses propres entreprises à conserver sur son propre territoire des données générées et obtenues à l'étranger ; se garder d'exiger directement d'entreprises ou de particuliers qu'ils fournissent des données situées dans d'autres États sans que ces derniers y consentent ; et veiller à ce que les entreprises n'installent pas de portes dérobées dans les produits et services informatiques et de communications.

Cette initiative a pour objectifs de préserver la sécurité des données mondiales et des chaînes d'approvisionnement, de promouvoir le développement de l'économie numérique et de fournir des orientations pour la formulation de règles mondiales pertinentes. Elle représente également un engagement solennel de la Chine à préserver la sécurité mondiale des données. Cette initiative revêt une grande importance, elle va bien plus loin que la maîtrise des armements ; elle insuffle un nouvel élan et est une source d'inspiration pour notre débat d'aujourd'hui. J'espère que l'initiative de notre pays sera favorablement accueillie et qu'elle sera largement appuyée par les États membres de la Conférence.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence doit vivre avec son temps. Elle doit attacher de l'importance à l'incidence des nouvelles technologies sur la sécurité internationale et mener des travaux à ce sujet. En encourageant la communauté internationale à faire face aux nouveaux défis, la Conférence pourrait également trouver un nouveau moyen de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement. Nous sommes prêts à coopérer avec les autres pays afin qu'ensemble, nous puissions prévenir les risques que présentent les technologies émergentes pour la sécurité et y répondre, et veiller à ce que les progrès technologiques bénéficient à l'humanité, en œuvrant à l'édification d'un monde de beauté, un monde ouvert, inclusif et propre, un monde où règnent une paix durable, la sécurité universelle et une prospérité partagée.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne la parole à la délégation de la Fédération de Russie. Chers collègues, je vous demande une nouvelle fois d'être aussi brefs que possible dans vos déclarations. Merci.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique et lui garantir que la délégation russe est disposée à coopérer pleinement et étroitement avec la délégation belge, et donc directement avec vous, Monsieur l'Ambassadeur, dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement et d'autres instances traitant de la question du désarmement.

Je voudrais également remercier les intervenants présents aujourd'hui d'avoir démontré leur connaissance approfondie des questions qu'ils ont abordées et d'avoir présenté des idées très intéressantes.

Nous souscrivons pleinement à l'avis de nos amis bélarussiens quant à la pertinence de traiter la question des nouveaux types d'armes de destruction massive à la Conférence du désarmement. Ce n'est qu'au sein de notre instance multilatérale, qui constitue une enceinte unique pour la tenue de discussions professionnelles et objectives sur les questions de sécurité internationale, qu'il est possible de mener un échange de vues global sur ce thème, de partager nos préoccupations à cet égard et, si nécessaire, d'entamer un processus de négociation en vue de surveiller ou d'interdire de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Le thème des nouveaux types d'armes de destruction massive demeure important et mérite d'être examiné de près par la communauté internationale. L'évolution rapide et parfois incontrôlable des technologies de pointe, qui permet non seulement de concevoir de nouveaux systèmes d'armes plus efficaces, mais aussi de rendre ces avancées plus accessibles, y compris pour les acteurs non étatiques, a conféré un caractère d'urgence particulier à cette question. Compte tenu de la complexité de l'architecture de sécurité internationale actuelle, l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive menace de créer un déséquilibre encore plus grand et pourrait déclencher dans ce domaine une nouvelle course aux armements aux conséquences extrêmement imprévisibles.

Il est donc d'autant plus nécessaire de surveiller étroitement les innovations scientifiques et techniques susceptibles d'être utilisées pour créer de nouveaux types d'armes aux capacités destructrices comparables ou supérieures à des types d'armes de destruction massive déjà connus. La communauté internationale doit pouvoir répondre rapidement aux menaces qui suscitent des préoccupations et prendre les mesures efficaces nécessaires pour empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Sur cette base, la Fédération de Russie soutient la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.

Nous sommes d'avis que notre Conférence peut contribuer de manière considérable à déjouer ces menaces. Pour ce faire, il faut avant tout procéder à une analyse spécialisée approfondie de la problématique. Cette analyse pourrait nécessiter la mise en place d'un cadre adéquat pour la définition de critères permettant de déterminer de quels types sont ces nouvelles armes.

À nos yeux, le meilleur moyen d'y parvenir serait d'établir un organe subsidiaire spécial, comme cela a été fait en 2018. Des discussions intéressantes avaient alors eu lieu, ce qui avait permis aux États Parties non seulement de présenter leur approche, mais aussi de participer à un échange de vues utile. Nous pensons qu'il serait souhaitable d'envisager de procéder à nouveau de la sorte pendant la session de 2021 de la Conférence.

Il va sans dire que les discussions sur ces thèmes devraient s'inscrire dans le droit fil de l'ordre du jour et du mandat de la Conférence.

À cet égard, nous voudrions souligner que certains des thèmes déjà couverts sous ce point, tels que l'utilisation des technologies de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, les systèmes d'armes létaux autonomes et les questions relatives à la cybersécurité, sont déjà examinés de manière approfondie et très productive, notamment ici à Genève. Il existe des enceintes spécialisées pour la tenue de telles discussions, telles que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité internationale de l'information, entre autres. Nous ne voyons donc pas de raison impérieuse d'examiner ces questions plutôt restreintes à la Conférence.

L'expérience montre que ces chevauchements ne contribuent pas à trouver une solution adéquate, et qu'au contraire, ils compliquent la situation et sont source de difficultés supplémentaires pour les discussions déjà en cours sur d'autres axes de travail. Nous proposons dès lors de concentrer nos efforts sur le thème des nouveaux types d'armes de

destruction massive sans aborder d'autres questions qui, bien que pertinentes, ne sont pas directement liées à ce thème.

Nous sommes prêts à soutenir un document final pour la session de 2021 qui examinerait plus en profondeur et de manière plus exhaustive ce sujet important, et à participer activement à son élaboration. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'emblée, je voudrais vous remercier pour l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui d'échanger et d'élargir nos vues sur les technologies nouvelles et émergentes. Le Japon apprécie grandement les initiatives qui promeuvent une discussion de fond dans cette enceinte. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Belgique, avec lequel je me réjouis de coopérer étroitement, en particulier au cours de la présidence belge de la Conférence du désarmement en 2021. Je tiens également à remercier tous les intervenants pour leurs exposés instructifs et inspirants, qui ont ajouté de la profondeur et donné un nouvel éclairage à notre discussion.

Le Japon attache de l'importance aux travaux que nous avons menés dans le cadre de l'organe subsidiaire 5 lors de la session de 2018 de la Conférence. Cette enceinte nous a permis d'échanger nos vues sur des questions émergentes, telles que la possibilité que des innovations scientifiques et techniques permettent la production de nouvelles armes, la cybersécurité et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les armes. Nous avons également apprécié les exposés faits par les experts au cours des activités de l'organe subsidiaire.

En ce qui concerne l'évolution des technologies numériques et l'intelligence artificielle, nous sommes heureux que nos efforts conjoints aient donné lieu aux discussions menées actuellement dans le cadre pertinent de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention sur certaines armes classiques. Le Japon participe activement à ces discussions.

Aujourd'hui, la science et la technologie, ainsi que leurs applications militaires, évoluent à un rythme effréné, comme l'a expliqué avec éloquence M. Rickli du Geneva Centre for Security Policy dans son exposé. On ne saurait que difficilement trop insister sur l'incidence des innovations technologiques non seulement sur notre vie économique et sociale, mais aussi sur les questions de sécurité. Pour mieux préparer les discussions futures de la Conférence sur des points précis, il est très important de comprendre la nature exacte des progrès scientifiques et techniques, leurs applications actuelles et les risques qui y sont associés, afin de promouvoir une conception commune de ces questions cruciales. À cet égard, le Japon est très reconnaissant de l'occasion qui nous a été donnée aujourd'hui de vous écouter vous, les experts, et d'échanger nos vues sur ces sujets.

En ce qui concerne la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, un large éventail de domaines technologiques pourraient un jour faire l'objet de discussions dans cette enceinte. Le Japon estime que les trois points suivants sont pertinents et méritent une attention particulière, quel que soit le domaine sur lequel portent nos débats.

Le premier point est l'applicabilité du droit international et des normes internationales en vigueur.

De l'avis du Japon, qui insiste toujours sur l'état de droit dans les relations internationales, il est impératif de respecter le droit international et le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne l'emploi de la force, et notamment l'emploi de nouvelles armes de destruction massive. Dans le même temps, il est très important de promouvoir une transparence accrue, des mesures de confiance renforcées et une meilleure communication entre les pays concernés. À cet égard, je voudrais réaffirmer l'importance d'améliorer l'application nationale du droit international humanitaire au travers, entre autres, de l'examen des armes prévu à l'article 36 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I).

Le deuxième point concerne la dualité des technologies.

Comme le montrent de nombreux exemples, et comme l'a souligné avec éloquence M^me^ Dwan de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique, du cyberespace et de l'intelligence artificielle, de nombreuses technologies émergentes ont à la fois des applications civiles et potentiellement militaires. Bien que les technologies émergentes puissent avoir des répercussions considérables sur le plan militaire et de la sécurité, les avantages qu'elles recèlent pour l'économie et la société sont incommensurables. Il vaut dès lors mieux ne pas restreindre de manière déraisonnable le développement de technologies utiles au nom de la maîtrise des armements. Il s'agit ici de trouver le juste équilibre entre ces deux exigences.

Le troisième point porte sur la multiplicité des parties prenantes. Comme on peut le voir dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies numériques, le secteur privé joue un rôle plus important dans les innovations technologiques susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur la sécurité. Dès lors, afin de pouvoir mener un débat fructueux, la participation de parties prenantes à de multiples échelons est encore plus souhaitable. Dans la même veine, la contribution d'experts à la fois des gouvernements et du secteur privé est plus que la bienvenue.

Enfin, sur la base de ces points, permettez-moi de souligner l'importance de promouvoir un débat tourné vers l'avenir sur les technologies émergentes et leurs répercussions. Le Japon est convaincu que la Conférence constitue une instance adéquate pour la conduite de telles discussions.

Le Japon espère que des débats de fond seront menés à la Conférence, en limitant le nombre de thèmes sur la base d'une communauté de vues entre les États membres et en évitant les chevauchements avec les activités menées dans d'autres enceintes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant du Japon. Chers collègues, six autres délégations sont inscrites sur la liste des orateurs : Cuba, le Bélarus, l'Autriche, l'Indonésie, la République islamique d'Iran et le Pakistan. Je voudrais conclure le débat d'aujourd'hui par quelques réactions de nos intervenants et je vous demande donc de limiter vos déclarations à six ou sept minutes si possible. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole lors d'une séance plénière sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur du Bélarus, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vos travaux portent et, nous en sommes certains, continueront de porter leurs fruits. Comme toujours, soyez assuré du soutien sans faille de ma délégation. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique. Nous félicitons nos experts également pour leurs exposés excellents, complets et stimulants. Nous ne perdons pas notre temps dans cette salle. Sous votre direction, la Conférence a fait preuve de souplesse et a montré qu'il était possible de tenir des séances en présentiel et de reprendre nos travaux sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

Ma délégation partage pleinement l'analyse de M^me^ Dwan, à savoir que l'introduction de technologies nouvelles accroît la probabilité d'une détonation qui, nous l'espérons, dans l'intérêt de l'humanité et de la planète, ne serait pas nucléaire. Nous avons le sentiment que nos intervenants s'accordent sur l'inadéquation du cadre juridique actuel. Selon nous, le défi pour la Conférence n'est pas d'arrêter ou d'entraver le développement des sciences et des technologies, étant donné que, comme l'a illustré M. Rickli, on ne peut arrêter le progrès. Notre défi n'est pas de nous opposer à l'intelligence artificielle ou à d'autres technologies, mais bien d'établir dans les meilleurs délais un cadre juridique qui limite et contient les instincts les plus vils de l'humanité : dominer et asservir d'autres hommes et femmes par la guerre et l'emploi de la force, en violation flagrante du droit international.

Le défi que l'humanité n'est pas parvenue à relever n'est pas celui d'enrayer à temps le développement des sciences nucléaires. Le problème est de ne pas avoir interdit ou condamné à temps les armes nucléaires. Aujourd'hui, la Conférence ne parvient pas à relever les défis que représentent une course aux armements dans l'espace, les systèmes d'armes

létaux autonomes et le désarmement nucléaire complet. À cet égard, de nouvelles technologies sont utilisées pour poursuivre la modernisation des arsenaux nucléaires, non pas en vue de les rendre plus sûrs, mais bien pour les rendre plus efficaces − en d'autres termes plus létaux. En outre, les drones n'ont pas contribué à réduire les dommages collatéraux ; au contraire, ils ont accru l'inhumanité des guerres. Le culte culturel voué aux nouvelles technologies, et au pouvoir, a transformé des décisions de vie ou de mort concernant des êtres humains en une sorte de jeu vidéo pour seigneurs de guerre et pilotes de drones.

Je suis d'accord avec M. Batsanov sur le fait que nous devrions probablement envisager une approche juridique plus large et plus moderne. Plus précisément, j'aimerais demander aux experts s'ils pensent que l'approche réglementaire de la Conférence devrait être ciblée et axée sur une technologie en particulier, ou si nous devrions adopter une approche plus générale nous permettant de reconceptualiser la définition et la portée des armes de destruction massive, la notion de guerre juste, ou les limites qui devraient être imposées à l'utilisation de certaines technologies à des fins militaires − qu'elles émanent du domaine public ou privé. Ce dernier point − à savoir, la place des acteurs privés dans les relations juridiques liées à la non-prolifération et au désarmement, comme l'a évoqué M. Rickli − constitue un élément essentiel de l'approche élargie et moderne décrite par M. Batsanov.

En conclusion, ma délégation tient à rappeler l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale pour la négociation d'instruments juridiquement contraignants sur le désarmement. Comme le montre ce débat, il est urgent que nous reprenions nos travaux, non seulement pour déjouer, par la réglementation, les menaces que représente l'apparition de nouvelles technologies dans la course aux armements, mais aussi pour nous acquitter de notre mandat. Merci.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de Cuba de sa déclaration bien à propos.

Permettez-moi de prendre la parole à titre national. Je voudrais faire la déclaration suivante au nom de la République du Bélarus.

Au vu de la rapidité des progrès scientifiques et techniques et du développement des nouvelles technologies, ces questions deviennent intersectorielles ; elles touchent à tous les aspects du désarmement et, comme nous l'avons entendu lors des exposés d'aujourd'hui, elles concernent directement non seulement les armes de destruction massive, mais aussi tous les aspects du désarmement, la transparence, la conception de ce qu'il se passe et notre souhait et devoir de limiter le développement de telles technologies et de tels progrès scientifiques et techniques, tout en comprenant leur dualité. La délégation bélarussienne est dès lors d'avis qu'il est grand temps d'arrêter de diviser les points de l'ordre du jour de la Conférence en questions centrales et autres questions. Nous estimons que les nouveaux défis et menaces devraient être traités sur un pied d'égalité avec le désarmement nucléaire, la non-prolifération, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les mesures préventives et l'intervention rapide constituent, selon nous, le meilleur moyen de faire face aux risques et aux menaces pour la paix et la sécurité internationales, notamment ceux émanant des progrès scientifiques et techniques et de l'utilisation du produit de ces progrès à des fins militaires.

Soucieux de perfectionner les procédures internationales afin qu'il soit possible de suivre de près la mise au point éventuelle de nouveaux types d'armes de destruction massive et de formuler des recommandations visant à ce que soient pris en compte les types d'armes de destruction massive qui pourraient être mis au point, tous les trois ans, le Bélarus présente un projet de résolution à l'Assemblée générale, intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ».

Au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, la délégation bélarussienne présentera le prochain projet de résolution pour examen par la Première Commission. Je demande que le Secrétariat distribue ce projet de résolution en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Ce document est de nature préventive

et vise à empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. La résolution plaide pour l'adoption d'un mécanisme d'intervention au moyen duquel l'Assemblée générale pourra demander à la Conférence de suivre la situation et d'élaborer des recommandations concernant des négociations précises sur de nouveaux types d'armes de destruction massive. Le projet de résolution s'inscrit dans le droit fil des versions précédentes et n'a pas été modifié, à l'exception de quelques changements de forme mineurs. Nous sommes convaincus que les menaces croissantes et la nécessité d'y faire face ainsi que le fait que la résolution soit le produit d'un compromis, permettront son adoption par consensus à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Dans les conditions actuelles, il est impossible d'ignorer la menace croissance que représente l'utilisation malveillante de nouvelles avancées scientifiques et techniques par des acteurs étatiques et non étatiques, en particulier dans les domaines de la biologie de synthèse, des systèmes d'armes autonomes, de l'intelligence artificielle et des cybermenaces. À cet égard, les propositions que nous avons formulées par le passé quant à des mesures que pourrait prendre la Conférence dans ce domaine demeurent pertinentes.

Nous estimons qu'il serait bon que la Conférence demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir une revue ou un rapport complet sur les risques et les défis que les nouvelles technologies font peser sur la paix internationale et sur la non-prolifération. Il nous semble qu'en prenant l'initiative d'étudier ou de généraliser les meilleures pratiques de différents États face aux risques et aux défis que représentent les nouvelles technologies pour la sécurité internationale et la non-prolifération, nous ouvririons des possibilités concrètes pour l'élaboration de règles ou de principes de conduite visant à prévenir l'utilisation malveillante d'avancées scientifiques et techniques. Je vous remercie de votre attention.

Je donne maintenant la parole à la délégation autrichienne.

M^me^ Hammer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Merci aux experts pour ces exposés véritablement inspirants, qui m'ont semblé très convaincants, et pour le véritable appel lancé à la communauté internationale en faveur d'une action urgente.

À la Conférence du désarmement, nos débats se concentrent souvent sur des concepts militaires et de sécurité du siècle dernier, et il est bon que nous regardions au-delà de ces concepts traditionnels, d'autant plus que les exposés d'aujourd'hui ont clairement indiqué que certaines de ces technologies pourraient être détournées de leur objectif initial, et que la catégorie d'armes en question pourrait être transformée en quelque chose de nouveau, au moyen des nouvelles technologies. Donc merci pour ce signal d'alarme. Je pense que cela dépasse le cadre de la Conférence car, au vu des résultats qu'elle a obtenus ces dernières années en matière de conclusion d'accords, il est important que nous saisissions toutes les occasions de débattre de ces questions.

J'ai deux questions à poser aux experts. Alors que la menace et les difficultés que présentent ces technologies nouvelles et parfois anciennes − je pense que certaines des technologies évoquées lors des exposés remontent à une vingtaine d'années − sont évidentes, il semble qu'il y ait une réticence à discuter de ces questions dans les enceintes multilatérales consacrées au désarmement ou aux questions de sécurité. D'autres instances sont un peu plus avancées, mais celles consacrées au désarmement et aux questions de sécurité ont un défi particulier à relever.

Il me semble également qu'il s'agit d'un enjeu multilatéral, mais aussi bilatéral. *In fine*, chaque avantage militaire est contré par un adversaire ou ce dernier trouve un moyen de s'adapter. Il serait dès lors dans l'intérêt stratégique de tous les pays de participer à ces débats, et pourtant on perçoit quelque réticence. Je serais donc intéressée par les impératifs divergents de cet intérêt stratégique et de l'évolution actuelle de la situation dans le contexte multilatéral. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, pour ne nommer que l'une des enceintes internationales pertinentes, est de plus en plus accaparé par des questions de procédure. Il s'agit là d'une nouvelle occasion manquée de débattre de questions importantes.

Pour rebondir sur ce qu'a déclaré la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, je souhaiterais également que les experts nous donnent leur avis quant à la manière dont nous pourrions mieux faire − probablement avons-nous besoin de nouvelles parties prenantes dans la salle − et dont nous pourrions attirer ces parties prenantes dans cette salle. Certains collègues ont mentionné le secteur privé, mais il pourrait également s'agir de la société civile, qui ne semble pas participer au dialogue entre États que nous menons actuellement sur ces questions. Telles étaient mes deux questions. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante de l'Autriche. Pour ma part, je voudrais préciser que les questions que vous avez posées font également partie de celles que se pose la délégation bélarussienne. Merci beaucoup. Chers collègues de l'Indonésie, vous avez la parole.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi, au nom de la délégation indonésienne, de remercier tous les experts pour leurs excellents exposés, qui ont enrichi notre débat sur cette question aujourd'hui. Je me joins également aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique à la Conférence du désarmement.

Les innovations scientifiques et techniques ont des répercussions considérables sur les applications à la fois civiles et militaires. Bien que nous soyons conscients de la nécessité de poursuivre et d'encourager les progrès de la science et de la technique pour les applications civiles, nous pensons également qu'il faudrait mieux superviser et réglementer la recherche scientifique, en particulier la recherche qui a une incidence sur la sécurité internationale.

Pour ce qui est des questions liées aux technologies de l'information et des communications et à la cybersécurité, nous voudrions souligner l'importance des règles, des normes et des principes de comportement responsable des États dans le cyberespace pour le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans le cyberespace. Nous sommes d'avis que le droit international, dont la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, s'applique dans le cyberespace.

En outre, les principes de souveraineté, d'égalité souveraine, de non-intervention et de règlement pacifique des différends, notamment en vue d'assurer la protection et le respect des droits de l'homme, sont importants pour guider le comportement des États dans le cyberespace.

À cet égard, nous nous félicitons des discussions en cours sur la cybersécurité au sein du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux, et nous réaffirmons l'importance de l'engagement à mettre en application les normes volontaires non contraignantes recommandées dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

La militarisation de l'intelligence artificielle, notamment la mise au point de systèmes d'armes autonomes, réduit le rôle des humains dans la prise de décisions sur l'emploi de la force létale lors d'une guerre. Cela ne fait qu'abaisser le seuil de recours à la force létale. Compte tenu des risques que présente ce type d'armes, l'Indonésie estime que l'emploi de tous les types de systèmes d'armes autonomes doit être conforme au droit international humanitaire et ses principes.

Pour conclure, l'Indonésie est d'avis que des discussions sur ces nouveaux types d'armes de destruction massive sont nécessaires pour parvenir à une conception commune entre les États et, à terme, adopter une approche et des mesures pour traiter ces questions. À cet égard, je tiens à saluer la présidence bélarussienne pour son rôle de chef de file dans la promotion de cette question et à vous assurer de notre appui. Merci.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie. Je donne la parole à la délégation iranienne.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient une nouvelle fois à féliciter le Bélarus et à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du

désarmement, et à vous assurer de son soutien et de sa coopération indéfectibles. Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de Belgique à la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de remercier les experts pour leurs exposés intéressants et instructifs.

La nécessité d'un traité universel juridiquement contraignant interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de nouveaux types d'armes de destruction massive, dont les armes radiologiques, a fait l'objet de nombreux débats à la Conférence. Cette question a également été examinée par l'Assemblée générale. Ces faits montrent qu'il est nécessaire d'examiner périodiquement la manière dont sont utilisées les nouvelles technologies et leurs conséquences sur la mise au point, par certains pays, de nouvelles armes de destruction massive. Les effets graves sur les êtres humains de ces armes qui frappent sans discrimination sont les mêmes que ceux des armes de destruction massive interdites. Nous sommes d'avis que les principes qui déterminent l'illégalité et l'interdiction de ces armes − à savoir les massacres, les souffrances inutiles, l'impact aveugle et les dommages graves causés aux humains, aux animaux et à l'environnement − valent également pour la définition et l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive. Il est dès lors urgent d'adopter des mesures préventives et d'apaiser cette inquiétude pour la sécurité internationale. La communauté internationale devrait également envisager l'élaboration d'un tel instrument juridiquement contraignant avant que ces nouvelles armes ne soient produites à grande échelle. La Conférence constitue l'enceinte la plus appropriée pour la négociation de l'élaboration des éléments d'un instrument juridiquement contraignant à cet égard.

L'augmentation fulgurante des dépenses militaires mondiales est alarmante. Selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires totales ont atteint près de 2 000 milliards de dollars en 2019, soit 3,6 % de plus qu'en 2018, la plus forte hausse annuelle de ces dépenses depuis 2010. Les États-Unis se démarquent parmi les cinq pays ayant enregistré les plus fortes dépenses militaires en 2019.

Il n'est pas surprenant que l'un de ces cinq pays soit l'Arabie saoudite, qui est également le plus grand importateur d'armes. Les conséquences directes de la hausse des dépenses militaires sont imposées partout aux gens ordinaires, les privant d'un meilleur niveau de vie, d'une meilleure qualité de vie et d'un meilleur enseignement pour les générations à venir.

Selon nous, la résolution 46/36 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1991 en tant que base de l'initiative et principal cadre de référence pour la transparence dans le domaine des armements, n'est pas pleinement et fidèlement mise en œuvre. Nous sommes fermement convaincus que la transparence sur les armes classiques sans transparence sur les armes de destruction massive équivaut à une transparence déséquilibrée, inadéquate et lacunaire, en particulier dans la région sensible de l'Asie de l'Ouest. Nous sommes extrêmement préoccupés par le danger que représentent les armes nucléaires dans cette région.

Alors que le régime sioniste, qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui est le seul détenteur d'armes nucléaires de la région, persiste dans son mépris flagrant du droit international en refusant de devenir lié par les régimes juridiques internationaux pertinents et en continuant de développer son arsenal nucléaire, le programme nucléaire de l'Arabie saoudite vient complexifier encore la situation déjà instable dans la région. L'absence de transparence et de coopération de l'Arabie saoudite avec les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soulève de réelles préoccupations quant aux objectifs et à l'ampleur du programme nucléaire saoudien. Nous engageons les autorités saoudiennes à honorer leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées et à coopérer avec le régime d'inspection de l'AIEA.

Nous avons récemment célébré la Journée internationale contre les essais nucléaires, qui constitue une autre occasion pertinente de prendre conscience de l'horreur des armes nucléaires et de la nécessité de leur élimination totale. L'Assemblée générale, qui a adopté à l'unanimité une résolution instaurant cette journée, préconise en particulier une plus grande sensibilisation aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres

explosions nucléaires et à la nécessité d'y mettre fin, en tant que moyen parmi d'autres de parvenir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des essais nucléaires continuent de ternir l'image de l'humanité et des civilisations humaines. L'agonie et la souffrance de personnes innocentes habitant à proximité des sites où sont réalisés ces essais nucléaires, ainsi que celles de leurs descendants, ne devraient jamais être minimisées. Les États qui procèdent à des essais nucléaires devraient être tenus responsables de la peine et des souffrances de ces personnes et des générations à venir.

Il est regrettable que les États-Unis comptent reprendre les essais d'armes nucléaires explosives, comme annoncé dans la révision 2018 de leur position nucléaire, qui établit que les États-Unis ne chercheront pas à obtenir la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'ils reprendront leurs essais nucléaires explosifs en tant que de besoin. Il est également souligné dans cette révision de leur position nucléaire que, parallèlement au maintien de leurs capacités de mise au point et de production d'armes nucléaires et d'infrastructures nucléaires, les États-Unis conserveront la capacité de reprendre les essais nucléaires explosifs souterrains au cas où ils seraient appelés à le faire. Cette position est clairement contraire à l'objectif et aux principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et elle constitue une violation de l'obligation du pays au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le moratoire volontaire sur les essais nucléaires ne peut remplacer un instrument international juridiquement contraignant qui interdirait les essais nucléaires dans tous leurs aspects et garantirait le désarmement ainsi que l'élimination totale, irréversible et vérifiable de ces armes. Selon l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et comme l'a confirmé à l'unanimité la Cour internationale de Justice, il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Il s'agit d'une obligation légale expresse, sans ambiguïté ni condition préalable.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie la délégation iranienne. Je donne maintenant la parole à la délégation pakistanaise.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance plénière. Je vous félicite de votre accession à la présidence et souhaite chaleureusement la bienvenue au nouvel Ambassadeur de Belgique. Je tiens également à remercier les experts pour leurs excellents exposés et leurs contributions précieuses.

La technologie a toujours été une fonction de l'innovation − ensemble, elles ont guidé et fait considérablement avancer l'humanité dans tous les domaines, y compris les armements. Cela dit, ce qui distingue le XXI^{e} siècle de peut-être toutes les époques précédentes, comme l'ont fait observer les intervenants, c'est le rythme auquel les nouvelles technologies sont mises au point et apparaissent, y compris dans le contexte de la maîtrise des armements. L'accélération de l'innovation technologique a modifié et continue de modifier la manière dont le droit international peut et devrait régir la mise au point, le déploiement et l'emploi de ces armes.

Alors même que la mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies d'armement demeurent inévitables, il est essentiel d'élaborer des normes, des lois et des règles proportionnelles pour les réglementer dans toutes leurs dimensions. La façon dont certaines de ces technologies nouvelles et émergentes sont utilisées a une incidence directe et des répercussions sur la paix et la sécurité internationales à tous les niveaux. Il n'est dès lors pas surprenant que cet ensemble de questions relevant des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement ait pris une telle importance ces dernières années et qu'il soit en passe de devenir la cinquième question centrale de la Conférence.

Nous continuons d'assister à une déferlante d'innovations dans diverses catégories de nouvelles technologies, qui devance la mise en place des réglementations et des contrôles requis. Alors même que nous sommes aux prises avec des questions relatives à de nouveaux domaines de la guerre, tels que le cyber et le spectre électromagnétique, de nouvelles couches

de complexité viennent s'ajouter en raison de l'intégration de la technologie dans des domaines traditionnels, que ce soit sur terre, dans les airs, en mer ou dans l'espace.

En tant que nouveau catalyseur, la technologie a intégré tous les domaines à un degré ou à un autre, faisant de la guerre une structure interdomaines. Nous ne pouvons plus faire fi de ces évolutions dans nos solutions de maîtrise des armements et de désarmement ou rester coincés dans d'anciennes binarités. Elles n'apportent plus toutes les réponses. Il est encore plus urgent de faire face à ces menaces et elles sont encore plus réelles, car ces nouvelles armes réduisent ou éliminent le risque de pertes humaines pour les États utilisateurs ; elles sont dès lors plus susceptibles d'être utilisées et leur emploi accroît la probabilité de réponses symétriques et asymétriques. Le résultat en est l'abaissement du seuil de recours au conflit armé.

Dans le contexte plus large des technologies nouvelles et émergentes, je voudrais brièvement appeler l'attention sur trois questions en particulier qui méritent d'être examinées à la Conférence : les cyberarmes, les systèmes d'armes létaux autonomes et le terrorisme chimique et biologique. Le cyberespace, comme nous le savons tous, est devenu l'un des nouveaux domaines clefs de la guerre. La capacité d'agir anonymement sans les contraintes géographiques habituelles, à très faible coût et avec des risques minimes de pertes humaines, associée à la capacité de produire des cyberarmes en masse à bon marché, rend ces armes extrêmement attractives et pourtant dangereuses.

La propagation d'outils et techniques sophistiqués et malveillants par des acteurs étatiques ou non étatiques accroît encore le risque d'une attribution erronée et d'une escalade involontaire. Étant donné que les cybercapacités varient d'un État à l'autre et alors que les activités subversives menées à l'aide de cyberarmes deviennent plus risquées et plus complexes, accentuant ainsi la vulnérabilité du réseau mondial, il est évident qu'aucun État ne peut faire face seul à ces menaces. Une réponse multilatérale, y compris une assistance fournie au titre de la coopération internationale, est dès lors essentielle pour réduire les risques et sécuriser le cyberespace. Compte tenu de la spécificité des technologies de l'information et des communications, il conviendrait d'élaborer de nouvelles normes au fil du temps.

De nombreux États décrivent à juste titre les systèmes d'armes létaux autonomes comme la prochaine révolution dans le domaine militaire, qui changera fondamentalement la nature de la guerre. L'absence d'intervention humaine rendra les guerres plus inhumaines. Indépendamment de leur niveau de sophistication et de programmation, les machines ne peuvent pas remplacer et ne remplaceront pas les humains dans la prise des décisions vitales quant aux moyens et aux méthodes utilisés pour infliger des blessures ou entraîner la mort. Il est unanimement reconnu que ces armes doivent être conformes au droit international, mais il nous faut encore déterminer si des machines autonomes peuvent être programmées de manière à garantir cette conformité et, le cas échéant, quels moyens et mesures sont nécessaires pour une telle programmation.

De même, le contrôle humain et la responsabilité humaine lors de l'utilisation d'armes dotées de fonctions autonomes sont jugés essentiels, mais il reste à déterminer la portée de ce contrôle et de cette responsabilité pour répondre à toutes les inquiétudes relatives aux dimensions humanitaires, éthiques et en matière de sécurité des systèmes d'armes létaux autonomes. Ces systèmes d'armes ne présentent pas seulement des dimensions juridiques, éthiques et humanitaires ; ils ont également de sérieuses incidences sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. Leur introduction abaissera considérablement le seuil du recours à la guerre ; par conséquent, le recours à la force deviendra plus fréquent. Cette catégorie d'armes unique et nouvelle suscitant de multiples inquiétudes, les questions y relatives doivent être traitées de manière multilatérale. Les réponses réglementaires nationales sont utiles, mais insuffisantes. Des réglementations internationales sont nécessaires, notamment pour traiter de manière adéquate les aspects préoccupants liés à la sécurité. En plus d'être examinés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, les aspects des systèmes d'armes létaux autonomes relatifs à la sécurité internationale devraient être traités de manière exhaustive par la Conférence du désarmement.

Enfin, nous nous félicitons des contributions apportées par la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques à la sécurité mondiale et de la

possibilité de les utiliser pour promouvoir la coopération internationale et des utilisations pacifiques dans leurs domaines respectifs. Il existe néanmoins d'importantes lacunes, qui sont encore accentuées par l'apparition de nouvelles technologies. Pour ce qui est de la Convention sur les armes biologiques, les questions suscitées par l'absence d'un mécanisme de vérification propre à la Convention ne seront qu'exacerbées par les progrès technologiques continus, notamment ceux liés à la biologie de synthèse ainsi qu'aux nanobiomatériaux et leurs interactions.

Il est notoire que les matières chimiques et biologiques sont plus facilement accessibles et donc qu'il y a de grands risques que des acteurs non étatiques s'en procurent, les développent et les utilisent. Même si la question du terrorisme nucléaire est déjà couverte par des instruments internationaux existants, une convention sur les actes terroristes impliquant l'utilisation de matières chimiques et biologiques constituera une avancée positive dans le paysage international de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes favorables au lancement de travaux de fonds à la Conférence du désarmement en vue de l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, que ce soit sous la forme de discussions ou de négociations. Étant donné que cette proposition ne nuit aux intérêts vitaux en matière de sécurité d'aucun État membre, les problèmes découlant des priorités divergentes quant aux quatre questions dites centrales de la Conférence pourraient être évités.

La Conférence dispose de tous les outils nécessaires dans le cadre de ces points de l'ordre du jour pour traiter plusieurs de ces questions contemporaines urgentes en matière de sécurité internationale. Elle ne peut faire fi de ces évolutions et elle doit délibérer et préparer le terrain pour s'y atteler de manière à pouvoir renforcer la sécurité pour tous les États. Je vous remercie.

Le Président (*parle en russe*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. La délégation israélienne a la parole pour une motion d'ordre.

M^me^ Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Par cette motion d'ordre, nous exigeons que la République islamique d'Iran, un pays qui viole les accords internationaux et compromet la stabilité du Moyen-Orient, nous désigne par notre nom officiel : une nouvelle fois, l'État d'Israël. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante d'Israël. Je donne maintenant la parole à la délégation iranienne.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. L'Iran a proposé et consigné ses plans concernant cette question sensible au Moyen-Orient. Permettez-moi simplement de rappeler cette initiative et cette feuille de route. Elle appelle à un plébiscite − un référendum complet avec la participation des personnes qui ont été déplacées et qui sont parties à l'étranger en raison des occupations et de la politique de massacres du régime sioniste − après le retour du peuple de la Palestine dans l'État, le territoire de la Palestine. Ce plébiscite devrait être organisé pour que ces personnes puissent décider de l'avenir et du type de gouvernement et d'État qu'elles souhaitent pour leur avenir. Si elles décident de leur avenir, alors nous ne manquerons pas de reconnaître leur choix. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Merci, Monsieur. Israël demande à nouveau la parole. Chers collègues, je compte permettre aux orateurs de ne répondre qu'à une seule réponse, afin que nous puissions conclure la séance thématique d'aujourd'hui, qui est consacrée à des points précis de l'ordre du jour.

M^me^ Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie et vous prie de m'excuser de reprendre la parole. Je demanderai au Représentant de la République d'Iran de nous appeler par notre nom officiel, l'État d'Israël, et je déplore toute tentative de politiser les débats très importants et intéressants que nous menons ici aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie la délégation israélienne. Chers collègues, merci pour vos déclarations intéressantes et pour le débat intéressant. J'espère que nos intervenants pourront conclure la séance plénière d'aujourd'hui par des interventions

synthétiques. Nous disposons d'environ douze minutes si certains d'entre eux souhaitent prendre la parole. Je vois que M^me^ Dwan est prête à commencer. S'il vous plaît, trois ou quatre minutes par expert. J'espère que cela sera suffisant pour tenter de répondre, du moins brièvement, aux questions posées. Vous avez la parole.

M^me^ Dwan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens à remercier tous les représentants pour leurs remarques intéressantes et faire observer la convergence des vues et des impressions.

Premièrement, je pense qu'il importe d'éviter le battage. Le Représentant de la France a cité Camus, mais, dans le contexte actuel, je me tournerais peut-être vers Tchekhov, qui a prononcé les célèbres paroles : « Ne me dites pas que la lune brille ; montrez-moi la lueur de la lumière sur le verre brisé. ». Je pense donc que nous devons éviter le battage autour des technologies et nous concentrer davantage sur leurs répercussions et leurs applications.

Deuxièmement, nous parlons en ce moment d'éventuelles technologies préventives ; nous avons donc une occasion importante de prévenir les technologies, mais les technologies ont toujours été réglementées une fois qu'elles étaient établies et en place. Nous essayons de changer la manière dont les choses se font depuis toujours.

Troisièmement, en raison des caractéristiques qui ont été mentionnées et que nombre d'entre vous ont décrites, il peut s'avérer plus difficile d'établir des définitions. Et les limitations associées aux définitions peuvent s'avérer plus problématiques. Une voie intéressante pour la suite, comme certains d'entre vous l'ont suggéré, pourrait être de faire la somme des caractéristiques et des scénarios d'utilisation − en d'autres termes, où, quand et comment les technologies sont utilisées.

Quatrièmement, pour ce qui est des défis structurels que vous avez été nombreux à mentionner en ce qui concerne la diplomatie moderne, la diplomatie multilatérale et la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement plus précisément, je voudrais évoquer l'importance de la souplesse des ordres du jour permanents, afin qu'il soit possible d'examiner les technologies de manière relativement continue et durable. Mon collègue, M. Batsanov, dont j'ai apprécié les observations, a donné l'exemple de l'immunologie et des menaces qui y sont associées. Je dirais que le champ d'application de la Convention sur les armes biologiques est vaste et pourrait couvrir l'utilisation hostile de l'immunologie. Mais cela met bel et bien en évidence la nécessité de mener un débat systématique et régulier sur l'évolution de la situation en matière de sécurité et les avancées technologiques. Il s'agit là d'un défi pour bon nombre de nos structures.

La Russie a fait valoir qu'il fallait éviter le chevauchement des débats et des discussions, un point avec lequel je suis tout à fait d'accord. Mais peut-être est-il aussi intéressant d'évoquer la nécessité d'éviter de renforcer les cloisonnements, comme je l'ai mentionné lors de mon intervention, entre les technologies et les armes classiques et nucléaires. La Conférence du désarmement pourrait dès lors peut-être se pencher sur les technologies convergentes et celles qui s'utilisent dans un éventail de situations et de domaines.

À la question posée par Cuba de savoir si nous devrions examiner des technologies en particulier, je répondrais qu'il serait peut-être préférable d'examiner les applications d'une série de technologies, notamment leur pertinence par rapport à des questions déjà à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Ensuite, en réponse à la question sur le droit international humanitaire, je préciserais uniquement que la Conférence du désarmement n'est pas une instance universelle et que cela peut comporter des difficultés pour la définition et le développement du droit international.

Enfin, l'Autriche a évoqué les difficultés liées aux discussions menées au sein d'enceintes multilatérales et bilatérales et elle a mentionné les intérêts stratégiques, mais je pense qu'il est intéressant de noter que les nouvelles technologies exigent de nous que nous rapprochions bien davantage les discussions nationales des discussions multinationales ; il convient donc d'aligner bien plus étroitement les discussions nationales concernant les technologies, l'éthique et les contrôles à l'exportation sur les discussions régionales ou internationales. Une telle approche peut être source de possibilités pour les acteurs de

l'industrie, de la recherche et de la société civile. J'envisagerais également d'inclure des acteurs de l'éthique, des philosophes et des acteurs qui nous aident à réfléchir à l'aspect éthique des questions abordées dans ces enceintes et groupes de discussion, ces équipes spéciales et groupes de travail − il s'agit là d'autant d'occasions de faciliter l'inclusion de ces acteurs. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en russe*) : Merci beaucoup, Madame Dwan, pour votre exposé, pour votre contribution au débat d'aujourd'hui et pour votre intervention synthétique. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous à l'avenir. Au nom de la délégation bélarussienne et de l'ensemble de la Conférence du désarmement, je vous remercie pour votre contribution. Monsieur Batsanov, souhaitez-vous formuler quelque observation ? Monsieur, vous avez la parole.

M. Batsanov (Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux) (*parle en russe*) : Merci. Je n'ai que quelques éléments à ajouter et je tâcherai de ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Très brièvement, les difficultés liées à la situation actuelle et notre incapacité d'avancer sur la question des nouvelles armes et des nouveaux systèmes, entre autres. Les raisons en sont nombreuses. Le monde a changé depuis la précédente ère de la maîtrise des armements, qui a débuté dans les années 1960. Les technologies évoluent et, malheureusement, les nouvelles technologies peuvent, à un certain moment, créer certaines illusions. C'est pourquoi il importe que tout le monde comprenne que si un pays ou un groupe de pays dispose d'un avantage, notamment en rapport avec certaines technologies très modernes et importantes, cet avantage n'est pas éternel, et il vaut mieux discuter et négocier quant à la manière de gérer ces technologies. Fermer la porte à cela sera dangereux. Ce ne sera pas salutaire. Voilà pour mon premier point.

Le suivant concernant la participation d'autres acteurs et parties prenantes, le point soulevé par l'Autriche en particulier. Parmi les acteurs et les parties prenantes, je voudrais également mentionner l'armée, car, très souvent, les départements militaires commandent la conception de nouvelles technologies − et je ne parle pas ici de la COVID-19, étant donné que le problème se pose depuis bien plus longtemps. Nous observons une déconnexion très préoccupante dans les discussions entre militaires, sauf lorsque ces discussions se tiennent entre des forces militaires qui voient les choses exactement de la même façon. Je pense que les forces militaires devraient se parler, même lorsqu'elles ne voient pas tout à fait les choses de la même façon.

Et pour terminer, ce qu'il convient de faire. Je pense que nous devrions éviter de révolutionner la manière dont nous traitons le sujet. Nous ne devrions pas nous enfermer dans différents clichés. Oui, nous devrions essayer d'éviter les chevauchements, mais parfois, ils sont inévitables. Comme je l'ai dit, si un sujet donné relève de la compétence de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OLAC), laissons-le à l'OLAC ; s'il relève de la Convention sur les armes biologiques, qu'il soit traité dans ce cadre. L'avantage de la Conférence du désarmement, c'est que, sans tenter de dupliquer le travail d'autres organismes et instances, elle peut produire une évaluation générale de la situation et établir divers liens. Merci.

Le Président (*parle en russe*) : Merci beaucoup, Monsieur Batsanov, pour votre contribution, et merci d'avoir résumé le débat thématique d'aujourd'hui. Enfin, Monsieur Rickli, vous avez la parole. Vous avez trois minutes avant que nous clôturions notre séance d'aujourd'hui.

M. Rickli (Geneva Centre for Security Policy) : Pour répondre à l'interpellation de la France, mon propos n'était pas de dire que ces technologies sont mauvaises. C'était de dire qu'elles ont les applications, elles ont déjà des applications bénéfiques, ça, c'est clair. Simplement, ce qui les différencie des technologies dans le passé, c'est qu'on peut les détourner très facilement de leur objet initial et que cela peut être fait par des acteurs animés de mauvaises intentions. Je reviendrai sur cet aspect dans mon dernier point.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

À Cuba et à l'Autriche, je pense qu'il devrait être possible de mettre en place un processus non pas pour définir des technologies précises, mais pour examiner des applications, des technologies qui pourraient avoir une application précise. À l'évidence, les critères pour ce faire dépendront de la manière dont on définit les armes de destruction massive. En se limitant au concept de destruction, on risque de passer à côté d'applications hautement pernicieuses.

En ce qui concerne les intérêts stratégiques et la réticence des États à participer, je pense que c'est vrai. Nous sommes proches de la situation dans laquelle nous nous trouvions dans les années 1950 et 1960, en ce sens que des États se rendent compte que certaines de ces technologies constituent des panacées pour l'avenir de la guerre. Il y a donc une tendance à lancer des études, à innover dans ce domaine, dans le but de se doter d'un avantage stratégique. Le problème est que nous ne comprenons pas encore pleinement les effets que cela aura sur l'échelle traditionnelle de l'escalade − et sur les erreurs de perception. Par exemple, contrairement à la dissuasion nucléaire, la dissuasion dans le cyberespace est très difficile, car vous avez intérêt à ne pas communiquer sur vos capacités, et cette absence de communication peut donner lieu à des malentendus, à la surestimation de la position de l'adversaire, et donc conduire à des comportements imprudents.

Sur le deuxième point, qui concerne les acteurs qui devraient être inclus, oui, l'Organisation des Nations Unies est une organisation interétatique, mais si vous vous penchez sur les recherches menées dans ce domaine, vous constaterez que ce sont les entreprises privées qui investissent le plus. Par exemple, depuis 2009, Amazon augmente ses investissements dans la recherche et le développement de 44 % par an en moyenne. Amazon consacre environ 13 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement, ce qui en fait l'entreprise qui investit le plus dans cette activité. Dix pour cent des 2 000 milliards de dollars de la capitalisation en bourse d'une entreprise comme Apple, c'est 200 milliards de dollars. Lorsqu'Apple a dépassé les 1 000 milliards de dollars de capitalisation boursière il y a deux ans, j'ai regardé sur la liste de la Banque mondiale, et j'ai vu que 1 000 milliards de dollars, c'était plus que les budgets combinés des 186 premiers États de cette liste, qui en compte 200. Depuis, sa capitalisation en bourse a doublé. Cette entreprise a donc des pouvoirs que n'a aucun État, à savoir non seulement un pouvoir financier mais aussi le pouvoir d'attirer des cerveaux et de générer des données dont ne disposent pas les États. Par conséquent, si vous n'incluez pas ces acteurs dans le système de gouvernance, quel qu'il soit, qui traite de cette question, votre système est voué à l'échec.

Le deuxième point en ce qui concerne les acteurs non étatiques porte sur les acteurs malveillants. Au vu de ce qui a pu être observé ces cinq dernières années, les acteurs non étatiques ont de bien meilleures capacités d'innovation dans le domaine technologique que les armées traditionnelles, car les militaires savent qu'ils devront rendre des comptes pour leurs actes et ils veulent donc des armes de haute précision. Ce n'est pas le cas des acteurs non étatiques. L'État islamique d'Iraq et du Levant, par exemple, a été la première organisation à comprendre comment utiliser les médias sociaux comme une arme et l'une des premières à armer des drones et à les utiliser en essaims.

À mesure que le prix de ces technologies chutera, leur diffusion s'accélérera, mais avec ce type de technologies, ce à côté de quoi nous passons, c'est le rôle des individus ou des organisations et les effets sur la stabilité stratégique. Il s'agit là d'un sujet dont nous n'avons pas encore beaucoup parlé, car la technologie n'existait pas. Mais au vu de ce qui se profile à l'horizon, nous devrions y réfléchir sérieusement.

Et donc, pour résumer, je pense qu'il est très important également d'investir dans des études prospectives. Comme je l'ai montré sur le graphique illustrant un développement exponentiel, il faut regarder bien au-delà de ce que l'on voit actuellement à l'horizon et réfléchir de manière très innovante.

Le Président (*parle en russe*) : Je vous remercie, M. Rickli, pour votre contribution au débat d'aujourd'hui. Au nom de tous les participants à la session d'aujourd'hui, je tiens à remercier les intervenants pour leurs contributions.

Chers collègues, je me félicite de l'intérêt que vous avez témoigné pour les questions dont nous avons débattu aujourd'hui. J'espère qu'il n'est pas dû uniquement à l'absence d'autres discussions de fond en marge de la Conférence du désarmement, mais bien aussi à

l'état réel de la situation pour ce qui est des questions couvertes par les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence. Je vous remercie tous de votre attention et je continuerai de coopérer avec vous dans le cadre des consultations sur le rapport de la Conférence du désarmement à un stade ultérieur dans les configurations appropriées. Merci beaucoup. Au revoir.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais juste remercier nos interprètes pour le temps supplémentaire qu'ils nous ont accordé. Je tiens également à remercier la Division de la gestion des conférences et le secrétariat organique de nous avoir offert cette magnifique occasion de nous voir en personne et dans une configuration hybride aujourd'hui. Encore une fois, merci beaucoup. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 10.